

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2025**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2025-12-11-4 | Centre culturel le Rive Gauche - Convention pluriannuelle d'objectifs  
Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim**

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 5 décembre 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 11 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

**Etaient présent·es :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Bilu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grérand, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Madame Noura Hamiche, Madame Karine Pégon, Madame Virginie Safe, Monsieur Hubert Wulfranc.

**Etaient excusé·es avec pouvoir :**

Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Laëtitia Le Bechec donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quéruel, Monsieur Serge Gouet donne pouvoir à Madame Léa Pawelski, Monsieur Fabien Leseigneur donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin.

**Etaient excusé·es :**

Monsieur Brahim Charafi, Madame Thérèse-Marie Ramaroson.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Didier Quint

**Exposé des motifs :**

Suite au dossier portant sur le projet artistique et culturel du Rive Gauche adressé par le directeur au ministère de la culture, et au vu du programme de soutien aux artistes dans leur travail de création et de diffusion de leurs œuvres, l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national –mention art et création danse", est attribuée au Rive Gauche pour la période 2026-2029.

L'attribution de cette appellation se traduit par la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs portant sur la période concernée.

**Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :**

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La délibération n°2025-03-27-4 du Conseil municipal du 27 mars 2025, demandant l'attribution de l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national - mention Art et création danse »,

**Considérant que :**

- La convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le Rive Gauche et les partenaires publics pour la mise en œuvre du programme d'actions artistiques et culturelles correspondant à la mention « Art et création danse », de fixer les modalités de financement et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets et mesurables,
- Cette convention sera signée par l'Etat, ministère de la Culture, la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray,

**Décide :**

- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2026-2029 et ses éventuels avenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Monsieur Didier Quint

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 12/12/2025

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20251211-1mc140995-DE-1-1

Affiché ou notifié le 15 décembre 2025

**Théâtre Le Rive Gauche**  
**Scène conventionnée d'intérêt national**  
**CONVENTION PLURIANNUELLE - 2026/2029**  
**S U B V E N T I O N   A C C O R D E E   S U R**  
**D E S   C R E D I T S   D E   F O N C T I O N N E M E N T**

**VU** le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

**VU** le régime cadre exempté de notification n° SA.111666 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 ;

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

**VU** la loi de finances pour 2026 ;

**VU** la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

**VU** la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

**VU** la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**VU** la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

**VU** le décret portant répartition des crédits ouverts et découverts autorisés par la loi de finances pour 2026 ;

**VU** le décret no 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

**VU** le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

**VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

**VU** l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatives à l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national » ;

**VU** la circulaire de la ministre de la Culture et de la communication du 8 mars 2017 relative à la parité entre les femmes et les hommes dans le secteur de la création ;

**VU** la circulaire n° 2008-059 du 29-04-2008 (parue au BO de l'éducation nationale n° 19 du 8 mai 2008) relative au développement de l'éducation artistique et culturelle, signée conjointement par la ministre de la culture et de la communication, le ministre de l'agriculture et de la pêche, le ministre de l'éducation nationale et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

**VU** la circulaire N° 2013-073 du 03 mai 2013 relative au parcours d'éducation artistique et culturelle ;

**VU** la circulaire du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents ;

**VU** la décision du ministre chargé de la Culture en date du 17 juillet 2025 attribuant l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national « Art et Crédit Danse » au Théâtre Le Rive Gauche ;

**VU** la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

**VU** la circulaire du 15 janvier 2018 relative aux modalités d'application du dispositif de labellisation et au conventionnement durable dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques ;

**VU** le programme **131** de la mission de la culture ;

**VU** la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels de 2007 ;

**VU** la charte-engagement des actrices et acteurs culturels de Normandie de 2018

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 4211-1, L 4221-1, L 4221-5, L 4231-2 et L 4311-1 ;

**VU** le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) du ministère de la Culture dans le spectacle vivant présenté le 25 novembre 2021 et dans les arts visuels le 5 janvier 2023 ;

**VU** le guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique du ministère de la Culture ;

**VU** le cadre d'actions et de coopération pour la transformation écologique établi, pour le secteur de la création, par le ministère de la Culture ;

**VU** la demande de subvention de la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray pour le Rive Gauche déposée auprès de la DRAC ;

## **Entre**

D'une part,

L'État, ministère de la Culture, représenté par Monsieur Jean-Benoît Albertini, préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,  
Désigné sous le terme « l'administration »,

La Région Normandie, représentée par Monsieur. Hervé Morin, président du Conseil Régional de Normandie, autorisé à signer la présente convention par délibération de la Commission permanente en date du 26 Janvier 2026

Ci-après dénommée « la Région »,

Le Département de la Seine-Maritime, représenté par Monsieur Bertrand Bellanger, Président du Conseil départemental, autorisé à signer la présente convention par délibération de la Commission permanente en date du 26 janvier 2026.

Ci-après dénommé « le Département de la Seine-Maritime »,

La Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray, représentée par Monsieur Joachim Moyse, Maire, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 6 juillet 2017, autorisé à signer la présente convention par délibération de Conseil municipal en date du 11 décembre 2025.

Ci-après dénommé « la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray »,

Désignés ensemble sous le terme « les partenaires publics »

## **Et**

D'autre part,

Le Rive Gauche, service municipal de la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray en budget annexe, dont le siège administratif est situé à la mairie de Saint-Etienne-du-Rouvray, place de la Libération, CS 80458 – 76806

Saint-Etienne-du-Rouvray cedex représenté par M. Joachim Moyse, Maire, déclaré au Journal officiel de la République française en date du 6 juillet 2017.  
N° SIRET : 217 605 757 00012 - Code APE 8411Z  
Licences / L-R-21-010563 / L-R-21-010640 / L-R-21-10644  
et ci-après désigné « Le Rive Gauche » ou « le bénéficiaire »

Il est convenu ce qui suit :

## Préambule

**Considérant les orientations de la politique de l'État** relatives au soutien à des structures de création et de diffusion artistique présentant un projet d'intérêt général pour la création et le développement de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle sur un territoire.

**Considérant le programme d'actions mis en place par M. Benoît Geneau**, directeur de la structure, conforme au cahier des missions et des charges de l'appellation scène conventionnée d'intérêt national « Art et création », figurant en annexe I

Considérant que le programme d'actions présenté par le bénéficiaire participe de cette politique, compte tenu de la capacité de sa direction artistique à développer :

- une programmation significative et régulière allant à la rencontre des populations du territoire d'implantation de la structure, à travers une diffusion pluridisciplinaire avec une attention particulière pour la danse.
- un accompagnement effectif, sur la durée de la convention, apporté à au moins un ou une artiste œuvrant dans le domaine chorégraphique à travers, notamment des dispositifs de résidence et d'artistes associés,
- un volet important d'action culturelle, développés à travers des partenariats avec les structures éducatives et sociales en direction des enfants et des jeunes, dans et hors temps scolaires, et portant une attention à leurs pratiques et à l'art chorégraphique.

**Considérant que la Région Normandie**, dans le cadre de sa nouvelle politique culturelle, s'engage sur sept enjeux majeurs :

- Favoriser la vitalité et la diversité de la création ainsi que la circulation des œuvres,
- Susciter l'innovation et l'expérimentation et accompagner la mutation numérique,
- Soutenir les industries culturelles, créatives et numériques,
- Incrire plus fortement l'art contemporain sur le territoire,
- Définir et mettre en œuvre une stratégie de rénovation et de valorisation de nos patrimoines régionaux,
- Veiller à une offre culturelle équilibrée et diversifiée sur l'ensemble du territoire en lien étroit avec les autres collectivités,
- Incrire la notion de droits culturels comme un des principes permanents d'élaboration et d'évaluation de la politique culturelle régionale,

**Considérant la politique culturelle départementale de la Seine-Maritime 2024-2029**, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée départementale le 28 mars 2024, qui positionne le département de la Seine-Maritime comme un acteur de la coopération au service des territoires et de l'ensemble des habitants de la Seine-Maritime, articulée autour de trois axes majeurs :

- Favoriser l'accès et la participation des Seinomarins, notamment les publics prioritaires du Département, à une offre artistique, culturelle et patrimoniale de qualité dans le respect des droits culturels,
- Développer la coopération culturelle avec les territoires, au service des habitants sur leurs bassins de vie,
- Accompagner l'innovation, l'expérimentation et la prise en compte des nouveaux enjeux du secteur culturel.

Concrètement, le département de la Seine-Maritime souhaite contribuer à la vitalité culturelle et à l'attractivité du territoire avec plusieurs leviers :

- ✓ Soutenir les lieux de création et de diffusion pour qu'ils réalisent des saisons culturelles de qualité, diversifiées et équilibrées sur l'ensemble du territoire,
- ✓ Soutenir en particulier les collectivités, communes et intercommunalités, en milieu rural afin de proposer une offre de proximité adaptée aux attentes des habitants,

- ✓ Favoriser l'accès et la participation du plus grand nombre à la vie culturelle, en accord avec les valeurs des droits culturels, dans une dynamique horizontale et participative,
- ✓ Favoriser la rencontre et la circulation des publics par la mise en place d'actions innovantes, hybrides, en particulier des projets avec des amateurs ou en lien avec les compétences obligatoires des Départements en matière culturelle : la lecture publique et les enseignements artistiques.

Dans ce cadre, le Département confirme sa volonté de soutien aux lieux de création et de diffusion, et la mise en place de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs avec les équipements culturels structurants du territoire, dont les missions rencontrent les objectifs départementaux, proposant une offre artistique et culturelle de qualité autour de quatre axes clé :

- ✓ Le soutien aux équipes artistiques du territoire, sous forme d'artistes associés, de productions et co productions, de mise en place d'actions durables, de résidences,
- ✓ La diffusion de spectacles dans toutes les disciplines des arts de la scène, avec une alternance entre les artistes confirmés et l'émergence,
- ✓ Le développement d'une action culturelle soutenue pour impliquer les publics, en toucher de nouveaux, et contribuer aux principes des droits culturels et d'accessibilité,
- ✓ Une coordination de lieu et de projet attentive aux valeurs de développement durable, de parité, de qualité de vie au travail et d'inclusion.

Le département de la Seine-Maritime sera particulièrement attentif aux projets culturels et artistiques :

- ✓ En direction des publics prioritaires des politiques départementales (enfance protégée, seniors, personnes en situation de handicap, en parcours d'insertion sociale ou professionnelle...),
- ✓ En direction des collégiens, en particulier dans le cadre du dispositif départemental « Contrat de Réussite Éducative Départemental - CRED 76 »,
- ✓ Cohérents avec les mutations et les enjeux du secteur culturel en termes d'emploi culturel, de respect de l'environnement, de respect des individus.

**Considérant les enjeux de la politique culturelle de la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray de développer une politique culturelle territoriale qui doit :**

- Mobiliser les publics y compris les plus éloignés des espaces de pratiques, d'enseignements artistiques, de création et de diffusion
- Soutenir les artistes, la création et la diffusion des œuvres auprès du plus grand nombre
- Promouvoir les pratiques artistiques et culturelles amateurs et professionnelles, parce que la culture doit faire partie des expériences sensibles, accessibles par et pour tous,

Et en déclinant les finalités de son projet de ville dont le volet culturel constitue une thématique majeure, la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray s'emploie donc à

- Permettre à chaque habitant la fréquentation des œuvres et l'expression par l'art
- Promouvoir l'expression culturelle et le partage des représentations individuelles et collectives
- Favoriser les parcours émancipateurs, susciter l'intérêt et l'échange autour des créations artistiques
- Pérenniser puis renforcer la place de la culture et son rôle structurant pour le développement du territoire

La culture et les politiques publiques partenariales qui soutiennent son développement, favorisent les rencontres, les échanges, permettent la construction des liens nécessaires pour « faire société » et pour mieux vivre ensemble, être en lien avec le monde et penser le progrès.

Au titre de l'établissement, « Le Rive Gauche », centre culturel municipal, la Ville veille particulièrement à la place de l'art chorégraphique - la danse et du spectacle vivant en association avec des actions de médiation culturelle et d'éducation artistique et culturelle, pour tous âges et tous les publics.

Il est convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire et les partenaires publics pour la mise œuvre du programme d'actions correspondant à la mention « Art et création » à laquelle s'engage le bénéficiaire, à son initiative et sous sa responsabilité, et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets et mesurables.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Le projet conçu par son directeur et approuvé par le conseil municipal est précisé en annexe I à la présente convention. Il est décliné en programme pluriannuel d'activité.

La présente convention fixe :

- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel,
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels,
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet.

Les partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

## **ARTICLE 2 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES**

Au titre de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national, mention « Art et création », le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le programme d'actions suivant et développé en annexe I.

L'ancrage du projet se décline selon trois axes : La création, la diffusion, l'action culturelle

### **La Création**

Accompagner les artistes et leurs productions, c'est d'abord interroger les modalités habituelles et imaginer autrement la présence artistique sur un territoire. Au-delà de l'enjeu de la création, se joue un travail de recherche, d'expérimentation et/ou de rencontres et d'échanges avec un territoire et sa population.

Des outils d'accompagnement adaptés aux parcours des artistes seront développés, essentiellement avec des compagnies chorégraphiques, avec un regard attentif sur les productions régionales et la volonté de privilégier une exigence de qualité : accompagner mieux, avec de réelles perspectives de diffusion.

Résidences et accueils au plateau : mise à disposition des ressources techniques du Rive Gauche (plateau, parc technique, régisseurs du théâtre) et de l'hébergement. Ces résidences, de quelques jours à plusieurs semaines, seront prioritairement dédiées pour des laboratoires et créations (sans exclure les reprises).

Coproductions : apports financiers ciblés venant renforcer certaines résidences à Saint-Étienne-du-Rouvray, ou soutenir des créations hors résidence, souvent associés à un préachat.

L'artiste associé.e : dispositif désormais installé et pérennisé, garantissant la présence régulière d'un artiste sur deux ou trois saisons. Ce compagnonnage long permet la mise en œuvre d'actions culturelles innovantes et favorise les liens avec la population, tandis que l'équipe artistique bénéficie d'un soutien structurant pour au moins un projet de création (programmation, résidence, coproduction, préachat).

### **La Programmation**

Le théâtre, la musique, le cirque... et évidemment la danse se partageront l'affiche du Rive Gauche. La programmation s'intéressera à la diversité des esthétiques du spectacle vivant. Elle s'articulera autour de différents temps forts : la saison sur le plateau du Rive Gauche ou dans des salles voisines, un festival spécifiquement orienté vers la danse et ses formes associées, des spectacles in situ/dans l'espace public, dans des établissements scolaires, bibliothèques ou lors d'évènements festifs de la ville et des restitutions liées aux pratiques amateurs.

Sur l'ensemble de la programmation du Rive Gauche, la danse représentera entre 30 et 40 % des spectacles proposés au public et l'essentiel des moyens de production y seront consacrés avec une vigilance sur la parité.

## **La médiation et les actions culturelles**

L'identité du Rive Gauche ne se limite pas à son projet artistique : elle se construit dans le lien entre œuvres, artistes, populations et territoire. À travers la programmation, les parcours de spectateurs et les actions culturelles, le théâtre cherche à éveiller la curiosité, développer l'esprit critique, favoriser les rencontres et créer du lien social.

L'accès aux pratiques artistiques devient un levier de dialogue, de solidarité et de participation citoyenne. Les actions d'éducation artistique et culturelle — fortement ancrées dans l'identité du lieu et de la ville — se déploient auprès de l'enfance, de la jeunesse (Jumelages, Parcours Regard, Classes à horaires aménagées...) et des publics adultes éloignés de l'offre culturelle, en appui sur les artistes accueillis et sur des partenaires du territoire.

Labélisée 100% EAC, la ville de St-Etienne-du-Rouvray affirme sa volonté d'une politique culturelle et éducative ambitieuse, inclusive, avec un regard particulier auprès des publics dont les conditions de vie pourraient les tenir à distance des propositions artistiques, notamment en portant un CTEJ.

## **ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION**

La convention est conclue pour une durée de **4 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2029**.

## **ARTICLE 4 – CONDITIONS ET DÉTERMINATION DU COÛT DU PROGRAMME D'ACTIONS**

**4.1** Le coût total du programme d'actions sur la durée de la convention est évalué à 5 239 657 € conformément au(x) budget(s) prévisionnel(s) figurant en annexe III et aux règles définies à l'article 4.3 ci-dessous.

**4.2.** Les coûts annuels éligibles du programme d'actions sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet artistique et culturel.

**4.3.** Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du programme d'actions et notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du programme d'actions, qui
  - respectent les conditions des 4. et 5. l'article 53 du règlement (UE) n° 651/2014, telles que listées en annexe II ;
  - sont liés à l'objet du programme d'action et sont évalués en annexe II ;
  - sont nécessaires à la réalisation du programme d'action ;
  - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
  - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du programme d'action ;
  - sont dépensés par le bénéficiaire ;
  - sont identifiables et contrôlables.
- et le cas échéant, les coûts indirects, ou « frais de structure », éligibles sur la base d'un forfait du montant total des coûts directs éligibles

**4.4** Lors de la mise en œuvre du programme d'actions, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible mentionné à l'article 4.1. Le bénéficiaire notifie ces modifications à l'administration par écrit dès qu'elles sont évaluées et en tout état de cause avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année en cours.

Le versement du solde annuel ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par l'administration de ces modifications.

**4.5** Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable constaté dans le compte rendu financier prévu à l'article 7. Cet excédent ne peut être supérieur au montant total réalisé des recettes propres afférentes au programme d'actions.

## ARTICLE 5 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

### 5.1 Moyens financiers alloués au Rive Gauche par l'Etat

Au titre du règlement (UE) de la commission du 17 juin 2014 visé, l'administration contribue financièrement au projet visé à l'article 1<sup>er</sup> de la présente convention.

La contribution de l'administration est une aide au fonctionnement, détaillée à l'annexe III de la présente convention et prendra la forme d'une subvention. L'administration n'en attend aucune contrepartie directe.

L'administration contribue financièrement pour un montant prévisionnel de 344 000 € (trois cent quarante-quatre mille euros), équivalent à 6.57 % du montant total estimé des coûts éligibles sur la durée d'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 4.1.

Pour l'année 2026, une subvention d'un montant prévisionnel de 86 000 € (quatre-vingt-six mille euros) équivalent à 6.71 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au bénéficiaire ;

Pour les deuxièmes, troisième et quatrième années d'exécution de la présente convention, le montant prévisionnel de la contribution financière de l'administration pour le fonctionnement s'élève à :

- Pour l'année 2027 : 86 000 € (quatre-vingt-six mille euros),
- Pour l'année 2028 : 86 000 € (quatre-vingt-six mille euros),
- Pour l'année 2029 : 86 000 € (quatre-vingt-six mille euros).

Les subventions affectées par la DRAC aux actions d'éducation artistique et culturelle font l'objet d'une dotation financière distincte, complémentaire et déterminée annuellement.

Les contributions financières de l'administration mentionnées ci-dessus ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- L'inscription des crédits de paiement en loi de finances pour l'Etat ;
- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1er, 2, 5 et 7 à 9 sans préjudice de l'application de l'article 12 de la présente convention ;
- La vérification par l'administration que le montant de la contribution sans préjudice de l'article 4.4.

### 5.2 : Moyens financiers alloués au Rive Gauche par la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la Ville de Saint-Etienne-Du-Rouvray

Pour aider la structure à atteindre les objectifs mentionnés à l'article 2 de la présente convention, la Région, le Département de la Seine-Maritime et la Ville de Saint-Etienne-Du-Rouvray pourront lui accorder annuellement, sur sa demande faite dans le respect du calendrier d'instruction des demandes de subvention de chacune des collectivités, une subvention dont le montant sera fixé chaque année par délibération, selon les modalités en vigueur au sein de chaque collectivité et sous-réserve du vote des crédits correspondants.

Pour la période 2026/2029 le soutien de la Région Normandie serait chiffré au minimum à 500 000 € (cinq cent mille euros) répartis comme suit :

- Pour l'année 2026 : 125 000 € (cent vingt-cinq mille euros),
- Pour l'année 2027 : 125 000 € (cent vingt-cinq mille euros),
- Pour l'année 2028 : 125 000 € (cent vingt-cinq mille euros),
- Pour l'année 2029 : 125 000 € (cent vingt-cinq mille euros),

Sous réserve de l'inscription des crédits au budget de chaque année et du vote des subventions correspondantes par les instances délibérantes du Conseil régional de Normandie.

Le Rive Gauche pourra bénéficier d'autres subventions régionales notamment dans le cadre d'appels à projets de la Région sur des thématiques liées à l'action culturelle, la coopération culturelle internationale ou encore la formation et le numérique.

Pour la période 2026/2029, le soutien du Département de Seine-Maritime serait chiffré à 171 000 € (cent soixante et onze mille euros), répartis comme suit :

- Pour l'année 2026 : 42 750 € (Quarante-deux mille sept cent cinquante euros)
- Pour l'année 2027 : 42 750 € (Quarante-deux mille sept cent cinquante euros)
- Pour l'année 2028 : 42 750 € (Quarante-deux mille sept cent cinquante euros)
- Pour l'année 2029 : 42 750 € (Quarante-deux mille sept cent cinquante euros)

Sous réserve de l'adéquation avec les priorités et axes de la nouvelle politique culturelle et de l'inscription des crédits au budget de chaque année et du vote des subventions correspondantes par les instances délibérantes du Conseil départemental de la Seine -Maritime. Une convention financière annuelle précisera chaque année le montant de la subvention attribuée à la structure par le Département, et cela sur la base du projet artistique et culturel joint en annexe, du programme d'activités général de l'année concernée et de son budget, du rapport d'activités et bilan financier de l'année N-1.

Pour la période 2026/2029, le soutien de la ville Saint-Etienne-du-Rouvray serait chiffré à 2 888 788 €, répartis comme suit :

- Pour l'année 2026 : 722 197 € (sept cent vingt-deux mille cent quatre-vingt-dix-sept euros)
- Pour l'année 2027 : 722 197 € (sept cent vingt-deux mille cent quatre-vingt-dix-sept euros)
- Pour l'année 2028 : 722 197 € (sept cent vingt-deux mille cent quatre-vingt-dix-sept euros),
- Pour l'année 2029 : 722 197 € (sept cent vingt-deux mille cent quatre-vingt-dix-sept euros)

Sous réserve de l'inscription des crédits au budget de chaque année et du vote des subventions correspondantes par les instances délibérantes de la ville de Saint-Etienne.

La ou les subvention(s) accordée(s) par l'État, la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray feront éventuellement l'objet de conventions financières annuelles précisant notamment les conditions de mandatement, les règles de caducité et les conditions de la restitution éventuelle de la subvention.

Le Rive Gauche s'engage à chercher d'autres partenaires publics et privés pour le financement de l'ensemble de ses activités.

## **ARTICLE 6 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

### **6.1. L'État**

L'État verse 86 000 € (quatre-vingt-six mille euros) au titre de l'année 2026 en un versement unique. Pour les deuxièmes, troisièmes et quatrièmes années d'exécution de la présente convention, la contribution financière annuelle de l'État sous réserve de l'inscription des crédits de paiement en loi de finances, est versée en un versement unique.

La subvention est imputée sur les crédits du programme 131 –Action 1 - sous-action 23 – institutions et lieux de création et de diffusion en matière de spectacle vivant, Catégorie 64 – Activité Scènes conventionnées – 013100040402

La contribution financière sera créditee au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur. Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de la Trésorerie générale de Le Mesnil-Esnard  
N° IBAN : FR50 3000 1007 07E7 6800 0000 020  
BIC : BDFEFRPPCCT

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de la région Normandie, le Directeur régional des affaires culturelles étant l'ordonnateur secondaire. Le comptable assignataire est le directeur départemental des finances publiques du Département de la Seine-Maritime.

## 6.2. Modalités de versement des collectivités

Pour la Région Normandie :

La subvention sera versée par la Région selon les modalités suivantes :

- Une avance de 60 % du montant maximal de la subvention lorsque la convention aura été signée par les parties,
- Le solde de 40 % sera versé sur présentation des comptes annuels (année en cours de la subvention) relatifs au Théâtre Le Rive Gauche certifiés par le commissaire aux comptes ou le représentant légal de la structure, accompagnés d'un bilan d'activités du théâtre.

Les bénéficiaires devront adresser les pièces justificatives demandées dans un délai de six mois suivant la fin de l'exercice subventionné.

Pour le Département de la Seine-Maritime :

La subvention sera versée en une seule fois et virée au compte de l'association selon les modalités suivantes :

- après décision de la commission permanente fixant son montant, notification, signature de la convention financière annuelle
- après réception par le Département des derniers bilans et compte de résultat, approuvés par le Conseil d'Administration et le commissaire aux comptes de l'association.

L'ordonnateur de la dépense est le président du département de la Seine-Maritime.

Le service payeur est la Paierie Départementale.

Toute aide qui n'aura pas été utilisée conformément à l'objet de la présente sera reversée.

Pour la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray :

Pour chaque année, les concours financiers apportés par la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray seront fixés lors du vote du Budget Primitif, par délibération du conseil municipal de la collectivité au vu de la présentation du budget prévisionnel du Rive Gauche retraçant les charges et les recettes liées à l'organisation de ses activités. Cette délibération comprendra les modalités de versement de la subvention.

## ARTICLE 7 – CONTRÔLE A POSTERIORI

Outre les documents exigés dans le cahier des missions et des charges le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- le compte rendu financier de l'action, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention, notamment à ses articles 1<sup>er</sup> et 2. Ce compte rendu doit être conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 visé. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'annexe II et définis d'un commun accord entre l'administration et le bénéficiaire. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée ;
- les comptes annuels et, en cas d'obligation législative ou réglementaire, le rapport du commissaire aux comptes et, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;
- le rapport d'activité ;
- pour l'Etat, un compte analytique conforme à la présentation UNIDO généralisée dans les institutions du spectacle vivant ;
- un état du personnel employé dans l'année distinguant, suivant les trois fonctions artistes / administratifs / techniciens, le personnel sur emploi durable (entendu au sens des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée d'une durée consécutive de neuf mois au moins) et le personnel occasionnel. Cet état est exprimé en équivalents temps plein, et également en nombre de personnes pour les occasionnels. Il comporte un volet spécifique à l'application de la parité ;
- les montants des cinq rémunérations les plus élevées versées par le Rive Gauche dans l'année civile antérieure ;
- Un bilan des actions et dispositifs mis en place en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels ;

- Un bilan des actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des engagements retenus dans le cadre du Cadre d'action et de coopération pour la transition écologique (CACTE).
- Tout autre document listé en annexe.

## ARTICLE 8 - ENGAGEMENTS SPECIFIQUES

### 8.1 Droits culturels

Les droits culturels inscrits dans les textes internationaux de l'ONU et de l'UNESCO, et explicités par la déclaration de Fribourg (2007), ont été introduits par le législateur français dans la loi NOTRe du 7 août 2015 puis la loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP). La loi prévoit ainsi la nécessité pour l'Etat et les collectivités territoriales de respecter les droits culturels des personnes dans la mise en œuvre des politiques publiques. Le respect des droits culturels consiste à prendre en compte chaque individu dans sa spécificité, quelle que soit son origine, sa situation, et contribuer à l'accès à la culture du plus grand nombre.

L'ensemble des partenaires sont engagés dans une politique des Droits Culturels.

La Région Normandie appelle à développer des projets respectueux des droits culturels des personnes. Elle a inscrit les droits culturels au cœur de sa nouvelle politique culturelle et patrimoniale intitulée « Territoires créatifs » adoptée en 2017. La Région invite donc ses partenaires à s'inscrire dans cette démarche et à développer des projets respectueux des droits culturels des personnes, pour une culture exigeante, inclusive, respectueuse de l'égalité femme-homme, reconnaissant chaque individu dans sa dignité et sa diversité, tout en facilitant l'accès et la participation, à l'art et à la culture du plus grand nombre, sur tout le territoire, notamment pour les personnes éloignées de l'offre et de la pratique artistique (en raison de leur handicap, de leur situation économique, géographique, ...).

La présente convention vise à valoriser les projets et actions en faveur des Droits Culturels mis en œuvre par la structure et à déterminer des objectifs et les principales actions à mener pour les atteindre. Ces objectifs ont été déterminés sur la base des quatre axes identifiés comme prioritaires par les partenaires : l'égalité femme-homme, la diversité culturelle, l'accès aux œuvres et à la pratique artistique et culturelle, l'équité territoriale. En adhérant à cette démarche, le Rive Gauche s'engage ainsi à poursuivre la mise en œuvre des droits culturels tant au sein de sa structure que dans le déploiement de son projet artistique et culturel selon les modalités prévues en annexe IV de la présente convention.

Pour valoriser ses engagements, le Rive Gauche reçoit dans le cadre de ce conventionnement, le label « droits culturels en Normandie » attribué par la Région Normandie, et que l'association pourra apposer sur l'ensemble de sa communication.

### 8.2 Lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) en :

- se conformant aux obligations légales en matière de prévention contre le harcèlement et les violences à caractère sexuel ;
- formant dès l'année de signature de la présente convention les cadres de la structure et les personnes référentes ;
- sensibilisant formellement les équipes et organisant la prévention des risques ;
- créant un dispositif interne et signalement efficace et traitant chaque signalement reçu ;
- mettant en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

### 8.3 Egalité professionnelle homme / femme

Depuis la loi du 4 août 2014, l'égalité entre les femmes et les hommes est désormais une politique publique à part entière. Cette loi réaffirme le rôle essentiel des collectivités pour lutter contre les inégalités femmes-

hommes. L'article 1er dispose que « L'État et les collectivités territoriales, ainsi que les établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée ». L'État, la Région et le Département sont ainsi engagés dans une démarche visant à favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ils souhaitent ainsi inciter l'ensemble de leurs partenaires à mener des actions en ce sens.

Le bénéficiaire d'une subvention de l'État, de la Région et du Département est donc invité à mener des actions destinées à favoriser au sein de sa structure l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes : mixité des formations et des métiers, meilleure articulation entre vie personnelle et vie professionnelle, réduction des écarts de rémunérations, accès aux postes à responsabilité...

La feuille de route Égalité 2018 – 2022, publiée en février 2018 par le ministère de la culture, contient une mesure concernant la progression quantifiée de l'accès des femmes aux responsabilités, aux moyens de production, de création, de recherche dans les structures labellisées. Dans ce cadre, le bénéficiaire favorisera un meilleur accès des femmes artistes à la programmation et aux dispositifs de soutien à la création et à la production portés par sa structure.

Les conditions de mise en œuvre de cette mesure sont définies dans le protocole du 22 novembre 2018. Le bénéficiaire devra inscrire son action dans ce cadre. Le bénéficiaire pourra communiquer à l'ensemble des collectivités partenaires les pièces justificatives justifiant la réalité de son engagement.

#### **8.4 Système d'information billetterie**

Le bénéficiaire, lorsqu'il est détenteur d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants valant licence en application de l'article L. 7122-3 du code du travail et s'il est responsable de la billetterie de tout ou partie de ses spectacles, met à disposition de l'administration les informations de billetterie, grâce à l'outil de remontée SIBIL (système d'information billetterie), dans les conditions prévues par l'article 48 de la loi LCAP du 7 juillet 2016 et le décret du 9 mai 2017 précités. Le versement de toute aide du ministère de la culture est conditionné à la déclaration des données de billetterie dans SIBIL, qui est une obligation depuis le 1er avril 2020.

#### **8.5 Eco-responsabilité**

L'ensemble des collectivités partenaires est engagé dans un projet territorial de développement durable. Elles participent elles-mêmes à une démarche éco-responsable et entendent également inciter l'ensemble de leurs partenaires à intégrer cette démarche d'éco-responsabilité dans leurs modes de fonctionnement et leurs actions.

Le bénéficiaire d'une subvention des collectivités est donc invité à prendre en compte les principes du développement durable (c'est-à-dire s'assurer que les 3 piliers du développement durable, à savoir le social, l'économie et l'environnement, se croisent et sont traités chacun à la même mesure) dans son fonctionnement et dans les actions ou projets qu'il met en place (optimisation de la consommation de ressources, respect des réglementations en vigueur et actions pour favoriser la cohésion sociale, production et consommations responsables, etc.).

#### **8.6 Bonnes pratiques en matière d'achats**

Le bénéficiaire est soumis à des obligations de mise en concurrence imposées par les directives européennes et nationale (cf. article L 1211-1 du CCP – ordonnance n°2018-1074 du 26/11/2018).

Le bénéficiaire doit assurer le bon usage des deniers publics, la transparence et la traçabilité des procédures suivies en matière d'achats.

Par ailleurs, la Région est engagée dans une démarche de soutien de l'économie normande, notamment par la mise en place de nouvelles pratiques dans sa commande publique. Elle met en œuvre depuis le 1er janvier 2017 de nouvelles clauses et de nouveaux critères qu'elle a spécifiquement choisis afin de soutenir les entreprises. Ces clauses doivent permettre de simplifier les démarches des entreprises, d'améliorer leur trésorerie,

d'encourager l'apprentissage, d'encadrer la sous-traitance ou d'identifier les offres anormalement basses. La Région souhaite inciter l'ensemble des partenaires soumis à la réglementation sur les marchés publics à mener les mêmes actions de soutien à l'économie normande dans leurs propres marchés. Le bénéficiaire d'une subvention régionale est donc invité à décliner dans ses marchés les mêmes clauses. Elle pourra demander au bénéficiaire de communiquer les pièces de ses marchés notifiés pour mettre en œuvre le projet subventionné.

## **8.7 Facile À Lire et à Comprendre (FALC)**

Collectivité des solidarités, le Département de la Seine-Maritime s'attache à ce que tous les publics, et plus particulièrement ceux relevant de son accompagnement, aient accès à des informations aussi claires et aussi faciles à comprendre que possible. Par la mise en place de la charte Facile A Lire et à Comprendre (FALC), l'objectif consiste à rendre les personnes plus autonomes dans leurs démarches grâce à une meilleure compréhension de l'information, qu'elle concerne la communication écrite, électronique, audio ou vidéo.

Engagé dans cette démarche « facile à lire et à comprendre », le Département de la Seine-Maritime souhaite que ses partenaires puissent prendre en compte cette méthodologie dans leurs supports de communication. Si besoin, le Département de la Seine-Maritime peut, d'une part, communiquer de la documentation sur le sujet, et d'autre part, mettre les partenaires en lien avec des organismes de formation.

## **8.8 CACTE**

Le Rive Gauche s'engage à mettre en œuvre le CACTE, visé par la présente convention. A ce titre, il met en œuvre l'engagement méthodologique sur la première année de la présente convention. Au plus tard au terme de cette première année, le choix des engagements thématiques devra être réalisé en dialogue avec les partenaires financiers signataires de la présente convention. La structure doit, pour chacun des différents engagements choisis, mobiliser les différents leviers mentionnés dans chaque fiche action du CACTE.

A ce titre, le Rive Gauche met en œuvre l'engagement méthodologique et trois engagements thématiques, pour lesquels il doit mobiliser les différents leviers mentionnés dans chaque fiche action du CACTE (CF. Annexe V CACTE)

## **ARTICLE 9 - AUTRES ENGAGEMENTS**

**9.1** Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

**9.2** En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **9.3 Fiscalité :**

Le Rive Gauche, budget annexe de la Ville de Saint-Etienne-du Rouvray, est assujetti à la TVA. Toutes les dépenses et recettes liées aux activités exercées pour lesquelles la concurrence est présumée sont situées dans le champ d'application de la TVA (art. 253 GI). En matière de subventions, ne sont pas imposables à la TVA, les subventions d'équipement, les subventions d'équilibre et les subventions de fonctionnement ainsi que les transferts financiers du budget principal vers le budget annexe du Rive Gauche. Sont imposables à la TVA, les subventions qui constituent la contrepartie d'un service ou d'une vente ainsi que les subventions « compléments de prix ».

### **9.4 Gestion du personnel :**

Le Rive Gauche s'engage à effectuer l'ensemble des démarches administratives liées au recrutement de personnel. Il s'engage par ailleurs, d'une part, à acquitter l'ensemble des charges patronales liées à ces recrutements et d'autre part à effectuer toutes les déclarations nécessaires auprès des différentes administrations. Il

renonce également à offrir des rémunérations sans la production des déclarations fiscales et sociales obligatoires.

## **9.5 Assurances :**

Le Rive Gauche exerce les activités mentionnées à l'article 2 ci-dessus sous sa responsabilité exclusive. Il s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que les responsabilités des partenaires publics ne puissent être recherchées. Il devra justifier à chaque demande des partenaires publics de l'existence de ces polices d'assurances et du paiement effectif des primes correspondantes.

# **ARTICLE 10 – COMMUNICATION**

## **10.1 L'Etat**

Toute communication devra mentionner le conventionnement de l'Etat / Ministère de la culture / Direction régionale des affaires culturelles de Normandie quels que soient les moyens de communication utilisés. Il conviendra également d'apposer le logo de l'Etat sur tout support graphique et équipement édités, dans le respect de sa charte graphique.

## **10.2 La Région**

A l'exception des particuliers, tout bénéficiaire de subvention régionale devra mentionner le concours financier de la Région Normandie à la réalisation de son projet par une visibilité suffisante de la participation de la Région et adaptée au regard du montant de la subvention octroyée, dans le respect de la charte graphique de la Région et conformément à l'annexe « Communication » jointe au dossier de demande de subvention. Ces obligations valent pour toute la durée de l'opération financée.

En cas de non-respect de cette obligation, le Président du Conseil Régional pourra diminuer de 10% le montant de la subvention régionale justifiée. Tout bénéficiaire d'une subvention régionale devra fournir à la Région tout document (photo...) attestant qu'il a respecté la disposition prévue à l'alinéa 1<sup>er</sup> du présent article :

- soit lors de sa demande de versement du solde en cas de versement en plusieurs fois de la subvention,
- soit au plus tard 6 mois après la fin de l'action subventionnée en cas de versement unique de la subvention lors de la notification.

Le logo et sa charte graphique sont téléchargeables sur le site internet [www.normandie.fr/logo-et-charte](http://www.normandie.fr/logo-et-charte)

## **10.3 Le Département**

Le Théâtre Le Rive Gauche s'engage à mentionner le soutien financier du Département sur l'ensemble des supports de communication et lors des temps forts de la saison dans le respect de la charte graphique du Département :

- Supports imprimés : programme de saison, feuille de salle, journal de la ville...
- Communication numérique et réseaux sociaux.
- Événements institutionnels : présentation de saison, conférence de presse, articles...

Le Théâtre s'engage à fournir tous les éléments permettant de justifier ces mentions : dossier de presse, podcasts, vidéos...

## **10.4 La Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray**

Structure culturelle municipale en régie directe, le Rive Gauche fait figurer le logo de la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray sur l'ensemble de ses supports papiers et numériques.

# **ARTICLE 11 – SANCTIONS**

**11.1** En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers

peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

**11.2** Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 7 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

**11.3** Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

## **ARTICLE 12 – MODALITÉS DE SUIVI ET D’ÉVALUATION**

**12.1** L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité de suivi en présence de la direction artistique de la structure bénéficiaire et des représentants des collectivités publiques signataires.

**12.2** le Comité de suivi est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention. Il examine en particulier :

- la mise en œuvre progressive des objectifs de la présente convention ;
- l'état d'exécution du budget de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
- la réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes arrêtés du bénéficiaire.

**12.3** L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et de son programme d'actions et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national - Art et création Danse ». Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

**12.4** De préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard six mois avant, la direction de la structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

**12.5** Ces deux documents sont remis au directeur général de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires et au Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles) qui transmet son avis au directeur général de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique. À l'issue de cette procédure les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectif décident de demander ou non au directeur de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

## **ARTICLE 13 - CONTRÔLE DES PARTENAIRES PUBLICS**

**13.1** Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et

tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

**13.2** Les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'actions. Ils peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du programme d'actions augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 4.5 dans la limite du montant prévu à l'article 5-1 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

## **ARTICLE 14- CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION**

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 12 et aux contrôles de l'article 13.

## **ARTICLE 15 – AVENANT**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **ARTICLE 16 – ANNEXES**

Les annexes I (projet artistique et culturel), II (modalités de l'évaluation et indicateurs), III (budgets prévisionnels 2026, 2027, 2028 et 2029), IV (Droits Culturels) et V (CACTE) font partie intégrante de la présente convention.

## **ARTICLE 17 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

La présente convention pourra être résiliée de plein droit sans indemnité ou dédommagement en cas de cessation d'activités du Rive Gauche ou d'incapacité majeure de celui-ci à assumer la réalisation du projet artistique joint en annexe.

## **ARTICLE 18 – RE COURS**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Rouen mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliations, arbitrages, etc).

Fait à Rouen, le  
En 5 exemplaires originaux

**L'Etat,**  
représenté par le Préfet de la région  
Normandie, Préfet de la Seine-Maritime

**La Région Normandie,**  
représentée par son Président

Jean-Benoît ALBERTINI

Hervé MORIN

**Le Département de la Seine-Maritime,**  
représenté par son Président

**La Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray,**  
représentée par son Président

Bertrand BELLANGER

Joachim MOYSE

**Le Théâtre Le Rive Gauche**  
représenté par son directeur

Benoit GENEAU

**– ANNEXE I –**

**PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL**

## Sommaire

### Introduction

#### Le Projet Artistique

##### La Programmation

- // La Saison
  - / La danse
  - / Le théâtre et les formes associées
  - / La musique
  - / Le cirque
  - / les spectacles à l'adresse du jeune public
- // Le Festival
- // Le Bal
- // Les Spectacles In Situ
- // Les Pratiques Amateurs

##### Accompagner les artistes

- // Accompagner la Création
  - / Les résidences
  - / Les apports en coproduction
  - / L'artiste associée
  - / Les représentations pro
- // Accompagner les Compagnies Émergentes

### Public et territoire

#### Différentes échelles d'intervention

- // A l'échelle de la commune
- // A l'échelle de la métropole
- // A l'échelle du département et de la région
- // A l'échelle nationale

#### Droits culturels, accès à la culture, éducation artistique

- // Permettre un accès à tous
  - / Accessibilité
- // Le partenariat
- // Les actions d'éducation artistique et culturelle
  - / Pour l'enfance et la jeunesse
  - / Pour les adultes et les familles
- // La politique tarifaire

### Une équipe, un lieu, des moyens

- // Une équipe professionnelle
- // Les liens avec l'équipe municipale
- // Un lieu emblématique
- // Le budget

## Introduction

Le Rive Gauche est un lieu artistique et culturel emblématique de la région Normandie. Scène conventionnée d'intérêt national avec la mention « art et création » pour la danse, elle a pour mission d'accompagner la création et d'offrir une visibilité accrue à une discipline insuffisamment représentée.

La danse, en tant que pratique artistique, festive, folklorique... est présente dans de très nombreuses civilisations, tout au long de la vie. Elle traverse le temps, les continents, les classes sociales. Elle se partage, elle se transmet et pourtant, en dehors de grands événements reconnus, elle peine à trouver une place régulière sur les plateaux de nos théâtres et la question de la diffusion est particulièrement complexe pour les artistes chorégraphiques.

Saint-Etienne-du-Rouvray est une ville d'un peu plus de 28 000 habitants située dans la métropole de Rouen qui compte près de 500 000 habitants et plusieurs équipements culturels ayant chacun leurs spécificités. La population stéphanaise est relativement jeune et hétérogène ; les classes d'âges les plus représentées ont moins de 30 ans. Avec quatre quartiers prioritaires de la politique de la ville, la municipalité développe avec ambition une politique volontariste en direction de la jeunesse, de l'éducation et de la culture par le biais d'équipements de qualité répartis sur son territoire. Ainsi, la ville bénéficie de dispositifs et labels qui viennent reconnaître le travail effectué en ce sens : CTEJ, Cité éducative, ville 100% EAC... L'accès à l'art, aux arts, s'inscrit dans cette démarche. Ici, la culture, de manière générale, est considérée comme une composante du vivre ensemble qui participe à l'épanouissement de chacun. Elle est un espace de construction de la pensée et du sensible qui contribue à l'éducation de l'homme, elle est un lieu de rencontre, de découverte et de partage aux autres. Ainsi, elle permet d'appréhender la diversité de penser, de vivre et de s'exprimer.

C'est donc sur ces réalités culturelles et territoriales que s'inscrit le projet social, artistique et culturel du Rive Gauche. De fait, cet équipement se doit d'être un atout pour la commune, ses habitants, son territoire et pour les artistes en offrant une véritable garantie de service public. Il doit être un lieu de vie, d'animation, de rencontres, d'échanges, de ressources et se doit de rayonner au-delà de ses murs. Par ailleurs, la spécificité du Rive Gauche d'accompagner la création chorégraphique, lui confère une place centrale dans le paysage régional et national et l'engage à s'impliquer à travers divers réseaux. Le Rive Gauche organise son activité sur différents territoires : un premier à l'échelle de la commune et de la métropole pour ce qui concerne la programmation, le développement des publics, l'action culturelle et l'éducation artistique. Un second aux frontières plus régionales, tout en rayonnant sur le territoire national, pour ce qui concerne la structuration et l'accompagnement à la création.

**Ainsi, son projet s'oriente autour des objectifs suivants :**

- Assurer une programmation pluridisciplinaire avec un axe fort autour de la danse et le souci de l'exigence artistique et de la diversité des esthétiques.
- Promouvoir la création en développant des outils d'accompagnement adaptés aux parcours d'artistes régionaux, nationaux, voire étrangers. Conforter la position du Rive Gauche comme un équipement structurant en matière d'accompagnement à la création au niveau régional et national. Apporter un soutien particulier à l'émergence et favoriser la diffusion des talents régionaux en créant les conditions propices au développement de projets culturels et artistiques.
- Développer des actions culturelles dans un souci de maillage du territoire, d'élargissement des publics et dans l'optique de créer du lien et des rencontres. Multiplier les moments d'échanges et de rencontres entre artistes et habitants.
- Favoriser la diversité des publics afin de toucher au mieux l'ensemble des classes d'âges et catégories sociales en s'appuyant notamment sur des partenariats avec les acteurs de terrain : Éducation Nationale, centres socioculturels, associations, services sociaux, maisons de retraite, établissements culturels...
- Contribuer aux projets de développement de la commune et du territoire. Promouvoir une image positive et attractive de la ville. Développer et conforter les partenariats avec les structures artistiques et culturelles de la région.

## **Le Rive Gauche à travers le temps, d'un projet à l'autre**

Le Rive Gauche a vu le jour en 1993. Très rapidement la danse a fait son apparition dans le projet artistique de ce nouvel équipement municipal implanté sur l'agglomération de Rouen, notamment sous l'impulsion d'un de ses premiers directeurs, Robert Labaye. Très vite, la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray devient « la ville qui danse ». Le Rive Gauche obtient une première reconnaissance pour la danse en 2005 et son premier conventionnement en 2009, puis 2013 et 2016. En 2019, il reçoit l'appellation de Scène conventionnée d'intérêt national avec la mention art et création pour la danse qui est depuis plus de 20 ans un axe central des projets artistiques qui ont traversé l'histoire du Rive Gauche.

Le projet qui suit n'y déroge pas, la danse reste au centre des attentions. Il s'inscrit clairement, dans ses grandes lignes, dans une démarche de continuité et de pérennisation, voire de développement de son activité en faveur des arts chorographiques. Évidemment, les sensibilités artistiques, d'une direction artistique à l'autre, changeront sensiblement la couleur des saisons. Les expériences professionnelles passées amèneront des modes d'organisation qui diffèrent quelque peu. Le festival « C'est déjà de la danse » sera amené à se développer plus fortement sur la métropole rouennaise avec davantage de partenaires. Les actions d'éducations artistiques et culturelles s'organiseront et se structureront autour d'un projet à construire en cycle et très en lien avec les artistes associés du Rive Gauche. Le travail en réseau, au regard du contexte environnemental et économique, sera à développer...

Ce projet artistique continuera à se vivre avec une équipe professionnelle aguerrie et impliquée de longue date dans cet équipement culturel. Cette belle équipe représente ainsi la garantie d'un cap fixé où la danse, l'accompagnement à la création et le lien avec les habitants restent des priorités partagées.

## Le projet artistique *Un regard sur le monde*

Mieux comprendre notre monde contemporain est un enjeu fort du spectacle vivant. Les artistes nous aident à décrypter nos sociétés, à affuter notre esprit critique, ils suscitent nos émotions. Ainsi, par le biais de ces moments uniques et éphémères que nous partageons, nous participons à créer du lien social, à découvrir les autres, à porter un regard sur le monde.

### La programmation

Le théâtre, la musique, le cirque... et évidemment la danse se partageront l'affiche du Rive Gauche. La programmation s'intéressera à la diversité des esthétiques du spectacle vivant. Chaque saison proposera aux habitants une programmation éclectique qui permettra au plus grand nombre d'y trouver un intérêt, dans un premier temps par goût et dans un second par curiosité. La culture est plurielle, multiforme, parfois complexe. Chaque spectateur doit pouvoir avancer à sa façon, aller vers ce qu'il aime d'abord, puis tenter, en confiance, d'autres formes artistiques. Par ailleurs, il est important que le spectateur « gourmand », celui qui profite régulièrement de l'offre culturelle d'un lieu puisse être surpris à chaque spectacle et trouver ainsi une forme de renouvellement bienvenu dans son parcours d'abonné. A contrario, un habitant moins enclin à franchir les portes d'un théâtre doit pouvoir trouver une entrée adaptée par le biais, par exemple, de spectacles plus populaires ou être attiré par des artistes « tête d'affiche ».

La programmation s'articulera autour de différents temps forts. **La saison** sur le plateau du Rive Gauche ou de salles voisines en sera évidemment l'axe central. Elle sera agrémentée d'**un festival** spécifiquement orienté vers la danse et ses formes associées. **Des spectacles in situ** dans l'espace public, les établissements scolaires et d'enseignement spécialisé, les bibliothèques ou lors d'événements festifs de la ville permettront d'irradier l'ensemble de la commune. Enfin, **les restitutions de projets** liées aux pratiques amateurs dans le cadre des actions culturelles ou des partenariats avec le conservatoire et les centres socioculturels permettront de retrouver, cette fois-ci sur scène, les habitants de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Sur l'ensemble de la programmation du Rive Gauche, la danse représentera entre 30 et 40 % des spectacles proposés au public et l'essentiel des moyens de production y seront consacrés avec une vigilance sur la parité.

// **LA SAISON** sera pluridisciplinaire avec un axe fort dédié à la danse dans ses différentes formes d'écritures chorégraphiques et esthétiques. Les formes hybrides et interdisciplinaires dont le geste et le mouvement sont des composantes importantes du spectacle feront l'objet d'une attention particulière. Avec un fort intérêt pour la diversité, la saison s'attachera à :

- La diversité des disciplines artistiques
- La diversité des parcours des artistes : de l'artiste émergent à celui reconnu de tous
- La diversité des origines géographiques : des compagnies régionales à celles du bout du monde
- La diversité des formes : du solo au ballet, en salle, en extérieur
- La diversité des langages du spectacle vivant : répertoire, écritures contemporaines, cultures urbaines ou traditionnelles...

/ **La danse**, au sein de la saison, sera présentée avec la diversité de ses disciplines, de ses formes, de ses univers. Elle sera « grand format » ou intimiste, audacieuse, accessible au grand public, aux familles ou plus exigeante. Elle pourra être drôle, réjouissante, provocante. Elle suscitera des émotions, des questionnements, elle portera un regard sur notre monde. Elle sera contemporaine, néoclassique, urbaine, traditionnelle, régionale, internationale... Montrer la diversité de la danse, c'est évidemment s'intéresser à la pluralité des chorégraphes. Nous aurons à cœur dans une saison du Rive Gauche, d'accueillir de grands noms de la danse aux côtés de compagnies plus confidentielles ou émergentes.

Dans des saisons à venir nous serons heureux de faire découvrir les nouvelles créations de Jean-Claude Galotta, Maguy Marin, Angelin Preljocaj, Anne Teresa De Keersmaeker, Kader Attou, Dada Masilo et bien d'autres artistes croisés à différentes reprises.

En danse contemporaine, nous nous intéresserons au travail de François Veyrunes de la Compagnie 47.49 autour de l'œuvre de Pierre Soulages. L'écriture chorégraphique de « *Outrenoir* » qui joue sur la lenteur, les équilibres et l'étirement des corps est le premier volet d'une trilogie « *humain trop humain* » qui pourrait trouver sa place au Rive Gauche et permettrait, au-delà d'une simple pièce, de suivre le répertoire d'une compagnie. Nous suivrons aussi les propositions artistiques de Leila Ka, jeune chorégraphe prometteuse dont nous accueillerons la première grande forme dès 2025 et celles de Bruno Pradet, de Jérôme Brabant ou d'Ambra Senatore. Dans une esthétique différente et plus bavarde, le travail des compagnies normandes PJPP et La Bazooka sera également à suivre. Pour quitter le continent, le danseur et chorégraphe emblématique d'Afrique du Sud Grégory Maqoma crée des pièces d'une grande énergie et y associe régulièrement des musiciens sur le plateau comme ce fut le cas avec le Quartet du trompettiste de Jazz Erik Truffaz dans « *Kudu* ». Monté il y a près de 10 ans cet incroyable spectacle pourrait revoir le jour sous l'impulsion du jazzman. Le chorégraphe envisage également de nouvelles tournées en Europe avec d'autres créations.

Nous ferons aussi découvrir des œuvres plus familiales comme celles de la compagnie canadienne Cas Public de la chorégraphe Hélène Blackburn, cheffe de file de la création pour l'enfance et la jeunesse au Québec, et en particulier la pièce « *Suites ténébreuses* » dont la création musicale est signée par le groupe montréalais Dear Criminals que l'on peut retrouver au plateau auprès des danseuses et danseurs.

Afin de montrer aux spectateurs du Rive Gauche des œuvres plus classiques, nous pourrons inviter Thierry Malandain, du CCN de Biarritz ou le chorégraphe Julien Lestel. Ancien danseur de l'Opéra National de Paris, il fonde sa compagnie en 2007 et crée tous les ans un ballet néoclassique avec une équipe de danseuses et danseurs talentueux.

En danse hip-hop, les propositions artistiques d'Anne Nguyen, de BlancaLi, d'Hervé Koubi, de Mehdi Kerouche, de Mickaël Le Mer, de la jeune compagnie Ayaghma avec « *Dividus* » qui mêle habilement les corps d'interprètes issus du hip-hop, de la danse contemporaine et du cirque, trouveront une place dans les saisons à venir.

Le Rive Gauche sera aussi un lieu pour accueillir et montrer le travail de jeunes chorégraphes. Dans cette optique, le Rive Gauche accompagnera, par exemple, le Ballet du Nord, CCN de Roubaix, dans son compagnonnage entrepris auprès de Camille Dewaele, danseuse et interprète qui prépare sa première création « *Aequilibrium* »

## Perspectives de programmation

Chorégraphe	Compagnie	Spectacle	Période
Florence Caillon	Cie l'Eolienne	Lance moi en l'air	2026
Ambra Senatore	CCN Nantes	In comune	2026
Xie Xin	Xiexin Dance Cie	From In	2026
Ambra Senatore	CCN Nantes	In comune	2026
Xie Xin	Xiexin Dance Cie	From In	2026
Nacim Battou	Cie Ayaghma	Dividus	2026
Leo Lerus	Cie Zimarel	Gounouj	2026
Camille Dewaele	Cie La vive allure	Aequilibrium	2026
Emilie Lalande	Cie (1)promptu	Petrouchka	2026
Sylvain Groud	Ballet du Nord	Bal Chorégraphique	2026
Rachid Ouramdane	Cie de Chaillot	Contre-nature	2026
Philippe Lafeuille	Cie Chiccos Mambo	Tutu	2026
J-C Goimard	Cie Au-delà du bleu	Lévitation	2026
Yann Raballand	Cie Contrepoin	Solstice	2026
Taya Skorokhodova	Cie Oko	Jeux de corps	2026
G Maqoma	Vuyani Dance Cie	Cion	26/27
Julien Lestel	BJL	Rencontres	26/27
Jérôme Brabant	Cie l'Octogonale	Planètes	26/27
Blanca Li		Didon et Enée	26/27
J-C Galotta		Cher Cinéma	26/27
Amala Dianor	(réseau Loop)	Coquilles	26/27
Leila Ka		Création	26/27
Kader Attou	Cie Accrorap	Les autres	26/27
Lenio Kaklea		Oiseaux	26/27
Hélène Blackburn	Cie Cas Public	Suites ténébreuses	26/27
Idio Chichava		Vagabundus	26/27
Camille Dewaele	Cie la Vive Allure	Création	27/28
J-C Galotta		Casse-noisette	27/28
...			

Pour aller plus loin, le Rive Gauche organise des temps de rencontres privilégiés avec le public :

- Des échanges réguliers formels (bord plateau) ou informels (au bar du théâtre) avec les équipes artistiques à l'issue des spectacles
- Des répétitions ouvertes
- Des stages de pratique chorégraphique en lien avec l'association sportive universitaire ; 2 à 3 stages par saison
- Des clés pour une danse : des rendez-vous à partager en amont des représentations pour découvrir des clés de lecture sur les spectacles à suivre ; 2 à 3 conférences par saison
- A vous de danser ! Des ateliers chorégraphiques avec des chorégraphes ou danseurs invités de la saison en cours ; 3 à 4 ateliers par saison.

/ *Le théâtre et les formes associées* seront aussi présents dans la programmation : le théâtre qui raconte des histoires autant que celui qui interroge nos sociétés ou qui revendique. Nous présenterons, là aussi, une diversité dans les formes, les écritures, les productions. Il importe peu que le théâtre soit privé ou public si l'exigence artistique est présente. Une même saison pourra très bien présenter des pièces du collectif Bajour, de la Compagnie du Prismé aussi bien que la très belle adaptation de « *Fahrenheit 451* » de la Compagnie Théâtre Amer. Des propositions artistiques décalées, impertinentes, sur le fil comme celles des Chiens de Navarre, de Robin Goupil ou Pierre Guillois auront tout autant leur place que la dernière création d'Alexis Michalik ou de Benoît Soles. Le théâtre d'objet et les marionnettes pourront aussi trouver leur place dans la programmation avec, par exemple, l'Espagnole Javier Aranda ou le CDN de Rouen.

## Perspectives de programmation

Mise en scène	Compagnie	Spectacle	Période
Collectif	La Cabale	Kermesse	2026
Angelo Jossec	Théâtre des Crecité	Cléophène	2026
Duncan Macmillan	Théâtre du Prismé	Séisme	2026
Denis Michelis	Emmanuel Noblet	Encore une divine...	2026
Tiago Rodrigues		La Distance	26/27
Baptiste Amann		Lieux communs	26/27
Marien Tillet	Le cris de l'armoire	2 sœurs	26/27
Alexis Michalik		Histoire d'amour	26/27
Pauline Bayle	Cie A Tire d'aile	Odyssée	26/27
Mathieu Cobenz	Théâtre amer	Le roi Lear	26/27
Cédric Revallon	Cie Paname Pilotis	Juste Irena	26/27
Mathieu Létuvé et Kader Attou	Caliband Théâtre	Hip hop	26/27
Emmanuel Noblet		Article 353 ...	26/27
Joel Pommerat	Cie Louis Brouillard	Les petites filles...	26/27
Yann Dacosta	Le Chat Foin	Clubs	27/28

/ *La musique*, en particulier, est à envisager en complémentarité des autres propositions du territoire. Avec le 106 et le Trianon transatlantique, scènes spécialisées de la discipline, comme voisins, il sera indispensable de travailler en bonne intelligence et en partenariat en définissant les grandes lignes de programmation et/ou en envisageant des co-accueils. Ceci-dit, la musique doit permettre aux spectateurs du Rive Gauche de faire voyager leur imaginaire à travers la planète et le temps en écoutant Lou Casa qui fait revivre Barbara, Doolin qui revisite la musique irlandaise, Yolande Moreau et Christian Olivier qui nous rappellent Prévert, Mathias Duplessy et ses violons du monde, le canadien Pierre Lapointe, les ukrainiennes Dakh Daughters, l'américaine Sarah McCoy, le contrebassiste de Jazz Kyle Eastwood, le magnifique Trio Joubran « ambassadeur » de la musique palestinienne. Quelques grands noms compléteront le programme en apportant un coup de projecteur sur la saison : Camille, Stéphan Eicher, Agnès Jaoui, Gaël Faye, Youn Sun Nah...

/ *Le cirque* est un art, qui tout comme la danse, s'exprime par le geste et le mouvement. C'est une discipline qui sera régulièrement présente dans la programmation du Rive Gauche dont le plateau et les équipements scénographiques sont tout à fait adaptés à cette pratique. Le cirque, dans ses propositions spectaculaires, est une entrée accessible au grand public. Dans des formes très circassiennes et performatrices nous pourrons présenter la compagnie australienne Gravity and Other Myths, les Canadiens de Machine de Cirque, Le Cirque Leroux ou la compagnie normande Bêtâia. Plus proche de la danse, et comme le fait très bien la compagnie normande L'Éolienne, nous pourrons aussi accueillir la compagnie Recirquel avec « *My Land* » ou le spectacle « 4X4 Ephemeral Architecture » des Anglais Gandini Jungling qui associent sur scène un quintet à corde, 4 jongleurs et 4 danseurs et danseuses classiques.

## Perspectives de programmation

Mise en scène	Compagnie	Spectacle	Période
Jamie Adkins		Circus Incognitus	2026
Damien Droin	Cie Hors Surface	Face aux murs	2026
Olivier Lépine	Machine de cirque	Kintsugi	26/27
Ingrid Hansen, Britt	Ingrid Hansen Cie	Epidermis Circus	26/27
	Compagnie XY	Pas du monde	26/27
Bence Vâgi	Recirquel Cie	Paradisium	26/27
Collectif	Petit Travers	Nos matins...	26/27
Yann Frish	Cie l'absente	Le syndrome de ...	26/27
	Gravity & other myth	Création	27/28
	Cie Circa		27/28

/ *Les spectacles à l'adresse du jeune public* s'inscriront dans la même démarche de diversité des disciplines, des formes et des écritures et avec la même exigence artistique. A l'adresse des établissements scolaires de manière générale, certaines représentations seront accessibles aux familles et il s'agira d'établir des ponts entre les deux. Nous pourrons proposer aux élèves qui voient un spectacle en représentation scolaire au Rive Gauche de bénéficier d'une place gratuite pour emmener au moins un adulte de son choix à la représentation tout public. Ainsi, c'est l'enfant qui est dans la dynamique de faire découvrir à ses parents une pièce, voire le théâtre, et qui deviendront peut-être, pour certains, de nouveaux spectateurs assidus du Rive Gauche. S'il est important que les enfants viennent au théâtre, il est nécessaire que certains spectacles puissent se jouer dans les établissements scolaires. Certaines pièces qui traitent de sujets d'intérêt général à destination des collégiens et lycéens comme « *La Reproduction des fougères* » des Filles de Simone qui aborde intelligemment les questions de sexualité et de consentement, « *We just wanted you to love us* » de Philippe Baronnet qui porte un regard fort sur le harcèlement, ou encore « *Le Silence des caméléons* » de Mathilde Buruoa à propos des rapports de pouvoir et de domination.

Afin d'agrémenter la saison et d'affirmer la spécificité du Rive Gauche l'actuel festival « *C'est déjà de la danse !* » évoluera vers un événement chorégraphique plus dense à l'échelle de la métropole.

// **LE FESTIVAL** sera donc dédié à l'art chorégraphique. Actuellement « *C'est déjà de la danse* » imaginé et mis en place par Raphaëlle Girard vise d'une part, à montrer des projets chorégraphiques qui traversent les disciplines en associant musique, théâtre, cirque et d'autre part, à présenter des objets artistiques plus complexes, avec des adresses au public novatrices, parfois déroutantes. Par ailleurs, cet événement fait déjà l'objet de partenariats avec le Trianon Transatlantique, l'Étincelle et la Maison de l'université.

Dans un premier temps, pour la saison 24/25, ce festival restera sur son fonctionnement actuel, en janvier. Par la suite, tout en gardant une part de cette identité artistique il aura vocation à devenir un événement chorégraphique plus important, d'intérêt communautaire, avec les principes suivants :

- Le festival doit offrir un moment de visibilité fort de la danse dans sa diversité avec un intérêt particulier, mais non exclusif, pour les formes hybrides, les créations, les artistes émergents.
- Il s'adresse au public du territoire, mais devra à terme interroger les programmateurs en repérage. La question de la diffusion pour les compagnies est de plus en plus complexe, il est important de développer ces moments de rencontres entre artistes, professionnels et public.
- Si le Rive Gauche est fer de lance de ce projet, il conviendra d'associer le plus grand nombre d'équipements et d'acteurs culturels du territoire. Puis, par la suite, il s'agira de s'intéresser à la question de la coopération interrégionale pour faciliter la mobilité des œuvres.
- Dans l'optique de partager de la ressource, des temps d'échanges et d'information sur le secteur seront organisés. Le Centre National de la Danse et l'ODIA pourront être partenaires de ces moments de rencontres.

Cet événement chorégraphique s'installera sur une période plus courte mais avec un programme plus dense et d'une grande diversité. Aux côtés de chorégraphes reconnus, des propositions plus émergentes devront trouver leur place. De même, il sera intéressant d'y découvrir des compagnies internationales et régionales. Par ailleurs, avec l'ensemble des partenaires il sera important de veiller à ce que la programmation s'adresse à des spectateurs de tous les âges.

Autour des spectacles, s'organiseront des stages, master class, rencontres et conférences en lien avec les publics et les conservatoires du territoire. Il serait, par ailleurs, intéressant d'associer sur la période du festival des temps de visibilité de compagnies en résidence.

A partir de la saison 25/26, l'idée est de développer les partenariats avec les équipements culturels de la métropole et les lieux de danse de la région sous différentes formes (co-accueil, quota de billetterie, mise à disposition de lieu...) autour d'une communication commune afin d'arriver rapidement à un événement d'envergure régionale. Actuellement autour de 6 à 9 spectacles, l'objectif est d'être en mesure de montrer d'ici 27/28 une vingtaine de propositions grâce à la coopération entre équipements et sous réserve des financements nécessaires à la réalisation de cette opération.

Partenaires du festival	Partenariat	Horizon
L'Etincelle, Rouen	Co-accueil	2026
Université de Rouen, St Etienne	Co-accueil	2026
Opéra de Rouen, Rouen	Co-accueil	2026
CCN Le Phare, Le Havre	Co-accueil, échanges entre festivals	2026
Charles Dullin, Grand Quevilly	Co-accueil	2026
Conservatoires, écoles de danse	Stages, master class	2026
ODIA Normandie	Formation, informations, conférences...	2026
CND		
CDN, Rouen, Mt St Aignan, Petit Quevilly	Co-accueil	2027
Espace Culturel F. Mitterrand, Canteleu	Co-accueil	2027
Le 106, Rouen	Co-accueil	2027
Cirque Théâtre, Elbeuf	Co-accueil	2027
Petites communes de la métropole	Co-accueil	2028

Afin de clôturer de manière festive cet évènement, nous pourrons imaginer un grand bal qui ferait le lien entre la pratique de spectateur et de danseur.

La création d'un évènement chorégraphique emblématique sur le territoire de la métropole en associant le plus d'équipements culturels du territoire est un enjeu important du projet artistique et culturel du Rive Gauche pour les années à venir. Il s'agit, ici, de fédérer des acteurs culturels et des partenaires institutionnels autour d'un projet commun visant à mettre en valeur une discipline trop peu représentée.

Après une première période d'exploitation, lorsque les partenariats seront bien établis, le Rive Gauche proposera d'engager une réflexion sur la structuration administrative du festival et d'en écrire les modalités de fonctionnement.

**// LE BAL** sera un évènement festif ambitieux, divertissant et participatif qui viendra marquer un moment fort de l'année. L'idée sous-jacente est de réunir la pratique de la danse et celle de spectateur. Autour d'un thème, chaque saison, une équipe artistique, éventuellement l'artiste associé, imagine et chorégraphie ce bal qui s'inscrirait dans la durée. Cet évènement se préparera en amont avec les habitants de la commune. Ainsi, le conservatoire, les centres socioculturels, l'option danse des lycées, des personnes à titre individuel pourront se saisir de cette occasion afin de préparer, lors d'ateliers, les pas de danse pour accompagner sur la piste les danses proposées sur scène par des interprètes professionnels. Ponctuée par des chorégraphies et des moments de danse libre avec musiciens ou DJ, la soirée permettra, dans un cadre festif et convivial, autour d'un verre, de passer de l'état de spectateur à danseur. Organisé tous les ans à la même période, cet événement vise à devenir un moment attendu par les habitants et les danseurs en herbe.

Le premier bal sera confié au chorégraphe Sylvain Groud qui dirige le CCN de Roubaix et fera l'objet d'ateliers en amont. Il s'organisera en lien avec Camille Dewaele, artiste associée au Rive Gauche, qui est par ailleurs interprète de cette proposition chorégraphique.

**// LES SPECTACLES IN SITU** en début et fin de saison seront pérennisés. Ils ont vocation à aller à la rencontre des habitants au pied de leur lieu de vie, et aussi, à emmener le public du Rive Gauche dans des lieux qu'ils ne fréquentent habituellement pas. L'enjeu de la rencontre reste central. Gratuits, ces spectacles dans l'espace public s'adressent à un public familial avec une exigence artistique forte et toujours avec l'enjeu de la diversité des disciplines. Ainsi nous pourrons proposer une des pièces de cirque chorégraphié adaptée au

plein air de la Compagnie l'Éolienne, le spectacle « *Ven* » de la Compagnie Si Seulement, de la danse verticale, un concert de rue ou une proposition plus théâtrale avec La Compagnie basque Le Petit Théâtre de Pain.

**// LES PRATIQUES AMATEURS**, dans le cadre des restitutions du conservatoire, des centres socioculturels ou des projets d'actions culturelles trouvent leur place sur le plateau du Rive Gauche en lien avec des parcours de spectateurs. Par ailleurs, à l'image du projet « *Les Gens d'à Côté* » mené par la Compagnie Malka, nous organiserons régulièrement des projets participatifs. Le premier sera mené par Camille Dewaele.

Le Rive Gauche poursuivra l'organisation d'ateliers de pratiques artistique autour de la danse, du cirque et du théâtre à destination de groupes et de particuliers.

- Avec les habitants des quartiers prioritaires en lien avec les associations du territoire (ASPIC, CSF) : une trentaine d'heures environ par saison
- Avec les étudiants de l'INSA : 3 stages de 10h
- Avec l'option danse du lycée Vallée du Cailly : environ 45 heures de pratique chorégraphique
- Avec les CHAD : environ 25h d'ateliers danse
- Avec les collèges : une centaine d'heures d'ateliers de pratiques artistiques
- Avec le département d'accès au droit : une quinzaine d'heure dans le cadre du projet « estime de soi »
- Avec les enseignants : une vingtaine d'heure dans le cadre des ateliers académiques
- Avec l'université : une douzaine d'heure d'atelier danse
- Dans le cadre du CTEJ

### **Accompagner les artistes, interroger les modalités**

Quelle est la place des scènes conventionnées, et plus largement des théâtres de ville, aujourd'hui au regard de l'accompagnement des artistes dans leur processus de création ? Doit-on considérer que le rôle de ces équipements culturels s'arrête à la question des moyens de production et que la suite est entre les mains des compagnies, des bureaux d'artistes et des agences d'aide à la diffusion ? Suite à la crise sanitaire, les pouvoirs publics ont fortement soutenu les projets de création afin de permettre aux artistes de maintenir une activité. Les théâtres, alors fermés au public, ont accueilli à bras ouverts de nombreuses résidences grâce aux plans de relance. Finalement, beaucoup de ces projets n'ont pas, ou peu, trouvé de place dans les programmations qui ont suivi cette période. En effet, avec les nombreux reports à honorer, puis confrontés à l'inflation galopante impactant notamment les coûts de fonctionnement et les transports, les équipements culturels ont globalement eu tendance à réduire leur nombre de représentations pour équilibrer les budgets. Le secteur s'est trouvé face à un effet ciseau : une effervescence de créations d'un côté et moins d'espace de diffusion de l'autre. La crise des vocations culturelles et la difficulté pour les compagnies de trouver des professionnels de la production et de la diffusion pour les accompagner complètent un tableau peu joyeux auquel s'invitent les questions environnementales.

Il est donc nécessaire de revoir les modalités des moyens d'accompagnement et de productions. D'imaginer autrement la présence des artistes sur un territoire. Présence qui pourrait, dans certains cas, être complètement déconnectée d'enjeu de création d'un nouveau spectacle et plus orientée sur un travail de recherche, d'expérimentation et/ou de rencontres et d'échanges avec un territoire et sa population.

Aujourd'hui, « mieux produire pour mieux diffuser » devient une composante indispensable des enjeux d'accompagnement des artistes. C'est ensemble, avec les collectivités, l'État, les lieux de diffusion, les réseaux et évidemment avec les artistes qu'il devient nécessaire de trouver de nouveaux processus d'accompagnement. Le Rive Gauche, à travers ses réseaux, devra être un acteur actif de ces réflexions et expérimentations qui doivent interroger la création, la production, la diffusion et l'exploitation d'un projet artistique.

**// ACCOMPAGNER LA CREATION** en développant des outils d'accompagnement adaptés aux parcours des artistes. Les moyens déployés en ce sens le seront essentiellement pour des compagnies chorégraphiques, avec un regard attentif sur les productions régionales et la volonté de privilégier la qualité à la quantité : accompagner moins de projets pour accompagner mieux et avec de réelles perspectives de diffusion. Conscient que les moyens de productions sont en grande majorité mobilisés pour des projets portés par des hommes, il faudra être attentif à soutenir davantage ceux menés par des femmes. **C'est au moment de la création qu'il est indispensable d'intervenir sur la question de la parité.**

/ *Les résidences et les accueils au plateau* permettront de mettre à disposition les ressources techniques du Rive Gauche. Accompagnées des Régisseurs du théâtre, les compagnies disposent du plateau et du matériel scénographique de l'équipement. Les équipes artistiques pourront bénéficier de l'hébergement du théâtre. Le temps de résidence pourra varier d'une à plusieurs semaines. Elles seront essentiellement dédiées aux laboratoires et projets de création, sans interdire pour autant les résidences liées à une reprise. La durée sera définie avec les compagnies en fonction de leurs besoins, mais aussi de la période et des disponibilités du théâtre. Idéalement, chaque sortie de résidence pourra faire l'objet d'un temps de présentation dont les modalités seront à définir au cas par cas. Certaines résidences pourront s'organiser dans d'autres lieux. Avec le dispositif babil de la DRAC et en lien avec les équipes de la petite enfance de la ville, nous pourrons par exemple envisager des résidences en crèche. De la même manière, autour de jumelages, des résidences dans un établissement du second degré seront mises en place.

Résidences	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Nbr de Cie	9	7	7	7
Dont danse	7	6	6	6
Nbr de jours	50	40	40	40
Apport financier	10.000 €	10.000 €	10.000 €	10.000 €
Autres apports	Hébergements, technique, accompagnement pour les Cies émergentes			

### Compagnies pressenties

Période	Compagnie	Durée	Nature de l'aide (en sus de la résidence)
25/26	Camille Dewaele	8 jours	2000 € + hébergement + co-production
25/26	L'Eolienne	10 jours	Hébergement + co-production (5000 €)
25/26	Cie Ayaghma	10 jours	Hébergement + co-production (5000 €)
25/26	Natacha Ballet	5 jours	2000 € + hébergement
25/26	N. Pernette	5 jours	2000 € + hébergement
25/26	Moi Peau	2 jours	Hébergement + pré-achat
25/26	Cie Oko	5 jours	2000 € + hébergement
26/27	Cie Caliband*	10 jours	2000 € + hébergement
26/27	Ambra Senatore	5 jours	2000 € + hébergement
26/27	Cie ACEAC	5 jours	2000 € + hébergement

\* La compagnie Caliband est accueillie sur la création d'un projet mêlant théâtre et danse dont la direction artistique est conjointement assumée par Mathieu Létuvé et par le chorégraphe Kader Attou.

/ *Les apports en coproduction* permettront de financer plus fortement certaines des résidences accueillies à Saint-Etienne-du-Rouvray. Ces aides ponctuelles pourront aussi soutenir des projets de création hors résidence et être, de manière générale, associées à un préachat.

Coproductions	2025-2023	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Nbr de Cie	4	3	2 à 3	2 à 3
Apport financier	20.000 €	20.000 €	20.000 €	20.000 €

## Compagnies pressenties

Période	Compagnie	Spectacle	Montant de l'aide
25/26	Cie Ayaghma	Un grand récit	5000 €
25/26	Cie l'Eolienne	Orphée	5000 €
25/26	Camille Dewaele	AIR-E	5000 €
25/26	Artiste réseau Loop	Fond mutualisé	1000 €
25/26	Leïla KA	Création	10 000 €
26/27	Camille Dewaele	Création	5000 €
26/27	Ambra Senatore	Création	5000 €
26/27	Cie Chat Foin	Clubs *	5000 €

\* La compagnie du Chat Foin est coproduite sur la création d'un projet mêlant théâtre et danse dont la direction artistique est conjointement assumée par Yan Dacosta et par la chorégraphe Charlotte Rousseau

/ **L'artiste associée**, dans son principe, est aujourd'hui bien installé au Rive Gauche. Le dispositif sera pérennisé, permettant de bénéficier de la présence régulière et dans la durée d'un artiste avec lequel nous développerons des actions culturelles innovantes. Sa présence sur deux ou trois saisons favorisera la qualité des échanges avec la population et sera propice aux rencontres. L'équipe artistique, de son côté, profitera d'un soutien important pour, au moins, un de ses projets de création : programmation, résidence, co-production, préachat... Par ailleurs, c'est en lien avec cet artiste que sera organisé le bal participatif. Pour la saison 24/25, le Rive Gauche reste engagé avec le Collectif Es pour une dernière année. Le collectif sera accueilli en résidence en février 2025 et leur nouvelle pièce « *About Lambada* » sera programmée le 29 avril de la même année.

## Artistes associées, perspectives 25-29

**Camille Dewaele**, artiste associée 25-27 : Camille Dewaele est une danseuse, chorégraphe et interprète née à Roubaix et basée dans le Nord de la France. Artiste du mouvement, son univers pluriel et hybride est à la croisée de la danse contemporaine, du Hip Hop, du Krump et du flamenco.

Attriée par les cultures urbaines, elle se forme d'abord au Centre Chorégraphique et Développement des Cultures Urbaines - Secteur 7 (Maubeuge) et par des stages internationaux. Après quoi, elle intègre différentes compagnies de danse et effectue de nombreux concours chorégraphiques. Ainsi, en 2015, à Los Angeles avec la compagnie Do Not 4Get, elle participe au World of Dance. En 2018, elle rencontre Sylvain Groud, nouvellement nommé à la direction du Ballet du Nord - Centre Chorégraphique National de Roubaix lors d'une collaboration entre le chorégraphe et Marion Motin. Camille rejoint alors le Ballet du Nord et devient interprète pour les pièces *Between*, *Métamorphose* et le *Bal Chorégraphique*. Toujours en 2018, elle intègre la compagnie Melting Spot de Farid Berki pour la création « Locking For Beethoven ».

Elle intègre la compagnie de marionnettistes Zapoï, en 2021, autour d'une création à destination de la toute petite enfance : « Baby Pop », et en 2022, celle-ci se poursuit à travers « Zèbres », programmé au festival d'Avignon en 2023. En 2022 et 2024, elle fut artiste résidente dans le cadre de CLEA sur l'agglomération Maubeuge Val de Sambre et le second, sur Roubaix en lien avec le CDCN le Gymnase.

À travers sa danse hybride à la croisée de styles chorégraphiques et des techniques diversifiées, Camille travaille en particulier le thème du dépassement de soi, l'énergie, la précision et l'interprétation. Riche d'une expérience singulière auprès des publics, elle intervient régulièrement dans le respect des droits culturels sur tous les territoires (hôpital, prison, quartiers prioritaires, milieu rural...) et en direction de tous les publics, notamment les scolaires.

**Leïla Ka** artiste associée 26-28: Leïla Ka signe des chorégraphies pour Beyoncé, la Cérémonie des Césars, Zaho de Sagazan ou encore le Ballet national du Chili. Nourrie de ses influences urbaines et contemporaines, elle a su imposer sa danse en quelques années.

Entrée par les portes des danses urbaines à l'âge de 16 ans, elle ne fait pas d'école, passe une audition pour Maguy Marin, devient interprète sur sa célèbre pièce May B. Elle se lance ensuite dans la chorégraphie. Ses trois premières pièces remportent un succès international et sont jouées dans plus de 20 pays. Elle gagne le

concours Danse Élargie du théâtre de la Ville de Paris et est nominée à l'international Dance Prize du Sadler's Wells à Londres avec sa quatrième pièce, Maldonne.

**Ambra Senatore** : en discussion pour 27-29

/ *Les représentations pro* permettront d'offrir un temps de visibilité à des compagnies dont le spectacle, une fois abouti, est peu diffusé et a été peu vu par des programmeurs. Co-financés par le Rive Gauche ces temps de visibilité pourront trouver des moyens complémentaires auprès des collectivités territoriales (le Département de Seine Maritime, par exemple, dispose d'une ligne budgétaire pour ce type d'opération) ou de réseaux comme Diagonale.

Une première opération de ce type a été testée au Rive gauche en octobre 2024 autour du concert scénographié « M » du compositeur Clément Mirguet. Intégrée dans un parcours découverte avec l'Étincelle, théâtres de Rouen, une dizaine de programmeurs normands et le directeur artistique du Chainon Manquant ont assisté à ce concert dont la production a été financée par des fonds publics et qui a été très peu diffusé par manque de visibilité. Cette représentation pro a généré, à l'issu du concert, 2 achats et plusieurs intérêts.

**// ACCOMPAGNER LES COMPAGNIES EMERGENTES** est un axe de réflexion qui sera engagée au Rive Gauche. Comment soutenir les jeunes compagnies, chorégraphiques en particulier, qui ne sont pas encore structurées administrativement et en diffusion ? Comment leur offrir des temps de visibilité auprès des programmeurs ? Comment leur apporter de l'information, de la ressource ? Est-ce bien du ressort d'une scène conventionnée ? A partir de ces questions, nous nous interrogerons au Rive Gauche, et avec nos partenaires, sur l'opportunité d'une expérimentation avec une ou deux compagnies régionales qui pourraient bénéficier du savoir-faire de l'équipe du Rive Gauche en matière de méthodologie autour des questions de budget, de communication, d'innovation en matière d'actions culturelles, de réseaux... Par ailleurs, afin d'augmenter les temps de visibilité, il serait nécessaire, avec les équipements culturels du territoire de trouver les moyens de mutualiser les temps de sorties de résidences afin de permettre aux programmeurs de voir plusieurs propositions sur une même journée dans une même agglomération. En optimisant ainsi leurs déplacements, nous pourrions espérer une présence accrue qui serait bénéfique aux équipes artistiques.

Choisir Camile Dewaele comme première artiste associée entre dans cet objectif de promouvoir l'émergence. Interprète expérimentée, elle commence tout juste son parcours de chorégraphe. Accompagnée par le CCN de Roubaix elle bénéficie du dispositif « Résidence tremplin » de la DRAC Haute de France. L'apport du Rive Gauche vient compléter son parcours de professionnalisation. Par ailleurs, dans cette optique, le Rive Gauche devrait, dans les années à venir, imaginer des partenariats avec l'Association pour la Création et l'Émergence dans les Arts Chorégraphiques (ACEAC) afin d'accompagner les jeunes créateurs dans leurs projets artistiques.

A l'image de la biennale de la danse de Lyon qui organise en lien avec le Centre National de la Danse un Café SystèmeD(anse) afin de partager de la ressource auprès des professionnels du secteur, nous pourrions envisager, avec l'ODIA, d'organiser en Normandie, ce type de proposition dans le cadre du festival ou du réseau Labaye. Le Rive Gauche pourrait en être partenaire et accueillir ces moments d'échanges qui seront très formateurs pour les jeunes équipes artistiques.

Enfin, le Rive Gauche adhérera dès 2024 au réseau National du Chainon Manquant par le biais de l'association Normande Diagonale. Au-delà de l'intérêt que cette adhésion représente en termes de mutualisation de tournée, d'un point de vue financier et environnemental, cela permettrait de renforcer, au sein de ce réseau, la place de la danse. Ainsi, les compagnies locales sélectionnées gagneraient en visibilité régionale, puis nationale lors du festival de Laval qui accueille près de 800 professionnels du spectacle vivant et qui organise les tournées qui en découlent : une réelle opportunité pour les plus jeunes compagnies.

## Public & Territoire

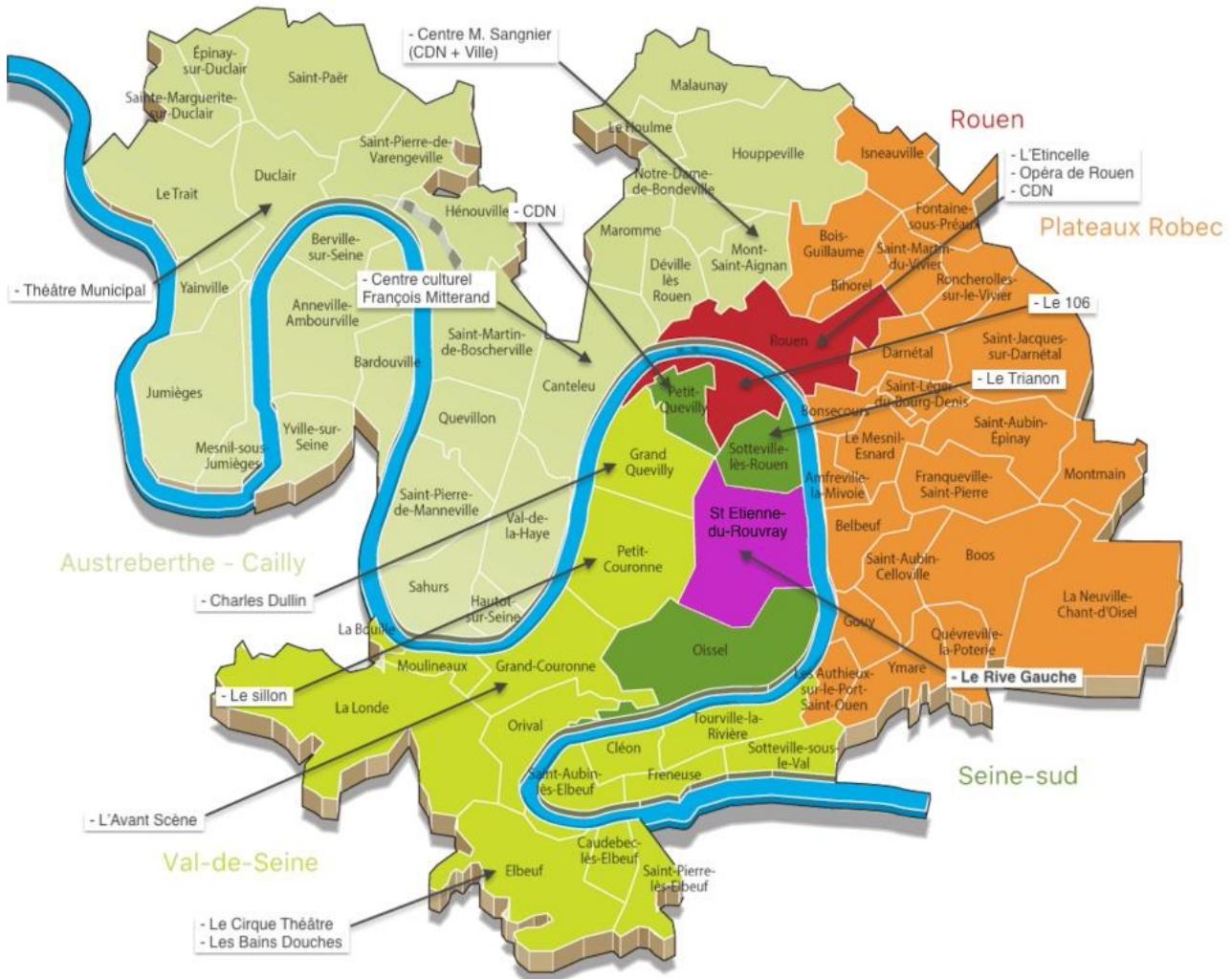
Un théâtre public ne peut pas se contenter d'être un lieu de diffusion et de création. Son rapport au public doit dépasser la simple proposition de spectacles quels qu'en soient la qualité et le pouvoir attractif. Sa mission de service public lui confère une réelle responsabilité d'ouverture à tous les publics dans la perspective d'une réduction des inégalités et de maillage du territoire face à son offre culturelle.

### Différentes échelles d'intervention

Si l'identité d'un lieu de spectacles est largement définie par son projet artistique, la question de l'articulation entre ce projet, le public et un territoire est centrale. En effet, un équipement comme le Rive gauche doit se positionner comme un espace de rencontres entre des populations, des œuvres et des artistes. A travers des parcours de spectateurs et les actions culturelles, il se doit d'éveiller la curiosité, développer le sens critique, aiguiser les goûts, affiner des choix... A travers ces rencontres, il devient un véritable vecteur de lien social. Du fait de son environnement urbain, de la population de Saint-Etienne-du-Rouvray, de la présence de nombreux acteurs culturels dans son environnement proche, le Rive Gauche doit réunir et rayonner en définissant ses actions au regard de différentes échelles d'interventions.

**// A L'ECHELLE DE LA COMMUNE** le théâtre doit essentiellement rassembler. Il est un espace de vie, d'animation, de rencontres. A ce titre, il est nécessaire d'y avoir une présence artistique la plus régulière et la plus fréquente et qu'elle soit tournée vers la ville. Au-delà de la programmation, c'est sur ce territoire que le Rive Gauche développe en grande majorité sa politique d'actions culturelles et s'associe avec les partenaires locaux en lien avec les habitants : conservatoire, centres sociaux, bibliothèques, établissements scolaires, associations... Le théâtre doit être un lieu de convivialité où se rencontrent artistes et habitants dans différents contextes : bords plateaux, échanges informels, conférences, ateliers.

**// A L'ECHELLE DE LA METROPOLE** il sera important de positionner l'activité du Rive Gauche en complémentarité des autres lieux de diffusion de spectacles tout en affirmant la spécificité du lieu au regard de son histoire. Il est important, voire indispensable aujourd'hui, de développer les co-accueils avec le CDN, l'Opéra de Rouen, le Trianon, l'Étincelle, le Cirque Théâtre et étendre les partenariats avec le 106, le Théâtre Charles Dullin, le Sillon... autour de la question de répertoire par exemple. Ainsi, sur une même saison une même compagnie pourrait jouer plusieurs de ses créations dans différents lieux de la métropole. C'est aussi à ce niveau territorial que devra se développer plus amplement le festival dédié à la danse qui s'appuiera en partie sur la coopération entre équipements culturel.



**// A L'ECHELLE DU DEPARTEMENT ET DE LA REGION** le Rive Gauche doit promouvoir une image positive et dynamique en matière de diffusion et plus particulièrement d'accompagnement à la création de la danse. Il doit continuer à affirmer son rôle d'équipement structurant et s'associer à des opérations et dispositifs régionaux comme le festival « Plein Phare » du CCN du Havre ou les différentes actions de l'ODIA. Au niveau régional, le Rive Gauche s'attellera par ailleurs à développer ce réseau informel de salles que nous expérimen-tions depuis quelques années afin de mutualiser les tournées de propositions artistiques partagées. Ainsi, avec la scène conventionnée de Granville, le Théâtre de St Lo, le Centre culturel de Vitré, l'Éclat à Pont-Audmer, DSN et d'autres à venir, certains spectacles en commun sont programmés sur une même période, afin d'opti-miser les déplacements des artistes et ainsi réduire les coûts de transports et leur impact environnemental.

Par ailleurs, à cette échelle le Rive Gauche s'investira principalement dans 2 réseaux :

**Le réseau Labaye** qui regroupe des lieux de danse en soutenant une équipe chorégraphique. Dans l'optique de faire évoluer ce réseau, le Rive Gauche proposera de l'élargir à d'autres salles qui programmement régulièrement de la danse (DSN, le Volcan, St Lo...) et d'organiser des tournées mutualisées de projets chorégraphiques en Normandie et dans les régions voisines. Un élargissement de ses membres permettra par ailleurs de mieux accompagner les compagnies soutenues en production et en diffusion.

Dans un contexte économique tendu, la place des réseaux est indispensable dans cette idée de « mieux produire pour mieux diffuser ». Le réseau Labaye doit s'ouvrir plus largement à d'autres lieux et se structurer davantage afin d'accompagner plus justement la création et la diffusion chorégraphique. Ce sera un autre des enjeux importants du Rive Gauche pour les années à venir.

**Le réseau Diagonale** afin de promouvoir davantage la danse au sein de ce réseau qui favorise le repérage et la circulation des œuvres d'artistes normands en région dans un premier temps, puis au niveau national pour certaines d'entre elles lors du festival du Chainon Manquant à Laval.

**// A L'ECHELLE NATIONALE**, le Rive Gauche présentera et défendra des projets de compagnies régionales qu'il accompagne dans des réseaux nationaux comme le Chainon Manquant ou Sillage/s afin de favoriser les échanges inter-régionaux. Il semble aussi important de pouvoir participer aux rendez-vous réguliers proposés par des organismes nationaux comme l'ONDA ou le SNSP dont le Rive gauche est déjà adhérent.

Par ailleurs, afin de conforter son implication auprès du Jeune public, le Rive Gauche adhère depuis 2025 au réseau Loop.

### **Droits culturels, accès à la culture, éducation artistique**

La liberté d'expression artistique, l'accès aux pratiques culturelles pour tous, le respect des différentes cultures sont des droits fondamentaux qui permettent à la population, dans sa diversité, de mieux vivre ensemble. En permettant aux uns et aux autres d'accéder à des pratiques artistiques nous favorisons les échanges positifs entre les cultures. La participation des habitants est alors un élément fondamental de qualité d'une politique publique citoyenne de la culture qui créé du lien, du dialogue, de la solidarité. Une politique publique qui sensibilise, ouvre les yeux, les oreilles et les consciences.

Le développement de projets d'Éducation Artistique et Culturelle est un élément indispensable qui permet au plus grand nombre de bénéficier d'un accès aux propositions artistiques permettant ainsi de construire un parcours culturel propre, accompagné dans un premier temps, puis, on l'espère, en autonomie.

Un théâtre doit être ouvert à tous, s'ouvrir à tous et aller à la rencontre des habitants là où ils ont leurs habitudes de vie. Il doit s'appuyer sur un véritable projet social ancré sur le territoire. Un projet qui doit être en lien avec la population autour de cette notion de droits culturels dont les principes fondateurs favorisent la citoyenneté :

- Permettre aux personnes d'accéder à leur propre culture et à celle des autres
- Favoriser la liberté d'expression artistique
- Élaborer collectivement le vouloir vivre ensemble
- Développer la vitalité du territoire en favorisant les interactions entre les cultures
- Chercher à faire avec les personnes plutôt que pour les personnes

Deux agents travaillent aujourd'hui sur ces questions : la secrétaire générale sur les questions de territoire, les partenariats et sur le développement de projets et la chargée de l'action culturelle sur la mise en œuvre des actions et des dispositifs.

**// PERMETTRE UN ACCES A TOUS** au théâtre est un bel objectif, mais l'ouverture au plus grand nombre est toujours plus évidente sur le papier que dans la réalité. L'expérience montre bien que naturellement, c'est une frange restreinte de la population qui profite majoritairement des équipements culturels. Avoir la volonté d'ouvrir ses portes aux publics que l'on dit éloignés, ou empêchés, de l'offre culturelle demande une réelle volonté d'inscrire dans la durée :

- une politique d'action culturelle en direction de ces publics,
- une tarification adaptée,
- des partenariats avec des structures et personnes relais du territoire,
- un lien privilégié avec le milieu de l'enseignement.

Par le biais des accueils de projets menés avec des amateurs stéphanois en lien avec le conservatoire, les centres sociaux, les associations, les établissements scolaires... le Rive Gauche ouvre ses portes à des publics nouveaux qui ne fréquentent pas ou peu les lieux de spectacles. Avec la pérennisation de ce type d'actions, nous souhaitons que ce lieu de culture reste un lieu ouvert aux habitants de la ville et attire de nouveaux spectateurs représentants davantage la diversité des habitants de Saint-Etienne-du-Rouvray.

**/ L'accessibilité** du théâtre et de ses activités aux personnes en situation de handicap est un point essentiel de développement. Pour ce faire le Rive Gauche dispose d'un agent à mi-temps qui œuvre, en tant que référent

handicap, à faciliter et à normaliser l'accueil du plus grand nombre en adaptant au mieux nos propositions artistiques et culturelles à différents types de handicaps :

- Mise à disposition de gilets vibrants et de casques d'amplification
- Spectacles audio-décris
- Traductions LSF
- Projets d'actions culturelles
- Développement de liens avec des associations locales
- Lien privilégié avec le Centre Hospitalier du Rouvray

// **LE PARTENARIAT** est à la base des outils de médiation. Un théâtre a généralement peu d'accointance auprès des populations en difficulté, qu'elles soient sociales, économiques ou culturelles. C'est pourquoi il est indispensable de continuer à tisser des liens forts avec les acteurs de terrain qui sont en prise directe avec les habitants du territoire.

Partenaire	Territoire	Etat	Actions / Dispositifs
Conservatoire	Ville	A pérenniser	CHAD, parcours de spectateurs, accueil des restitutions...
Centre social Prévot	Quartier Château Blanc (QPV)	A pérenniser	CTEJ, stages, restitutions, représentations In Situ
Centre Social G. Brassens	Quartier Buisson Gallouen (QPV)	A développer	Représentation In situ
Université	Université	A pérenniser	Stage, parcours de spectateurs
Éducation nationale 1 <sup>er</sup> degré	Ville	A pérenniser	CTEJ, CHAD, parcours de spectateurs, atelier, restitutions, visites du théâtre
Éducation nationale 2 <sup>nd</sup> degré	Ville	A pérenniser	CTEJ, CHAD, parcours de spectateurs, ateliers, visites du théâtre, résidences d'artistes In Situ
ASPIC	Quartier Château Blanc (QPV)	A dynamiser	Parcours de spectateurs, ateliers, visites du théâtre, restitutions
CSF	Quartier Château Blanc (QPV)	A pérenniser	Parcours de spectateurs, ateliers, visites du théâtre, restitutions,
Département d'accès au droit et développement social	Quartier Château Blanc (QPV)	A pérenniser	Parcours de spectateurs, ateliers, visites du théâtre, restitutions,
Centre hospitalier du Rouvray	Centre hospitalier	En cours de création	Ateliers de pratique, résidences et spectacles In Situ, restitution
Centre social de la Houssière	Quartier Hartmann La Houssière (QPV)	En cours de création	Parcours de spectateurs, ateliers,

**// LES ACTIONS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE** représentent une part importante de l'identité et de l'activité du Rive Gauche et plus largement de la ville qui valorise son engagement en matière d'éducation à l'art et par l'art. Sous l'impulsion des précédentes directions et avec le travail engagé par l'équipe, Le Rive Gauche mène déjà de nombreux projets auprès de différents publics.

Sensibles aux questions d'éducation et de transmission, nous poursuivrons la structuration des actions artistiques d'une part, en direction de l'enfance et de la jeunesse et d'autre part, à destination de publics adultes plus éloignés de l'offre culturelle. Pour ce faire nous nous appuierons autant sur les artistes accueillis au Rive Gauche pour un spectacle ou pour une résidence que sur des équipes artistiques qui proposeront des actions innovantes ou qui répondront davantage à un projet porté par l'équipe ou ses partenaires.

Labélisée 100% EAC, la ville de St-Etienne-du-Rouvray affiche sa volonté d'une politique culturelle et éducative ambitieuse accessible au plus grand nombre, avec un regard particulier auprès des publics dont les conditions de vie pourraient les tenir à distance des propositions artistiques. Avec ce label, les différents acteurs culturels de la commune ont vocation à œuvrer ensemble et piloter des projets transversaux et en partenariat. Le Rive Gauche s'impliquera fortement dans la structuration de ce mode de pilotage, notamment en portant, pour le compte de la ville, un CTEJ. Des actions seront aussi menées dans le cadre de la politique de la ville et de divers projets relevant de différents dispositifs.

Pour les saisons à venir, nous prévoyons 400 à 450 heures d'actions culturelles, hors temps de représentations, pour un budget d'environ 45.000 € dont 90 % portés par le Rive Gauche via des financements de la ville et de la DRAC essentiellement.

*/ Pour l'enfance et la jeunesse*, le Rive Gauche poursuivra le travail engagé auprès des établissements scolaires, du conservatoire et de l'université par le biais :

- Des Classes à Horaires Aménagés de Saint-Etienne-du-Rouvray et l'option danse du lycée de la Vallée du Cailly.
- De jumelages adossés à des temps de résidence dans les établissements scolaires du second degré
- De parcours de spectateurs réalisés en concertation avec les équipes pédagogiques
- Du parcours « Regard » à destination des lycéens qui prévoit une forme artistique au sein de l'établissement, des ateliers, la fréquentation de spectacle et un « retour sensible » animé par les Ceméa
- D'ateliers de pratiques artistiques
- De temps de rencontres et d'échanges avec les équipes artistiques
- De résidences et d'ateliers dans les crèches via le dispositif babil
- De temps de présence artistique in situ (résidences et spectacles)
- De temps de formation pour les enseignants

Enfin, nous nous intéresserons davantage aux temps extra-scolaires plus en lien avec des structures du champ de l'animation socioculturelle et du travail social dans l'optique d'être présent sur les différents temps de la vie, et dans la mesure du possible, de favoriser les liens parents/enfants, notamment par le biais de projets participatifs portés par l'artiste associée du Rive Gauche.

*/ Pour des adultes et familles* éloignés de l'offre culturelle le Rive Gauche renforcera ses partenariats avec les structures et associations de quartier autour de projets qui impliqueront les habitants autour de la pratique artistique et celle de spectateurs. L'ASPIC, la CSF et les centres sociaux seront les partenaires privilégiés de ces projets. Les spectacles d'ouverture et de clôture de saison qui ont lieu au cœur des quartiers participent à ces temps de rencontre, en famille, avec les habitants de la ville.

**// LA POLITIQUE TARIFIAIRE** est un des aspects à prendre en compte dans un projet de développement des publics. Si elle n'est pas la première barrière de l'accès à la culture au plus grand nombre, la question du coût de la sortie culturelle se pose forcément à un moment donné. Pour les familles en grande difficulté financière, comme pour celles issues des classes moyennes le budget artistique sera rarement considéré comme prioritaire. Certains partenariats avec des structures sociales viennent gommer ou atténuer cette problématique.

D'autre part, afin de fidéliser le public et favoriser la découverte, le Rive Gauche propose une formule d'abonnement qui repose sur l'acquisition d'une carte, valable pour une ou deux personnes, permettant de bénéficier de tarifs avantageux sur de nombreux spectacles.

	<b>Solo</b>	<b>Duo</b>
Carte	18 €	30 €
Carte Stéphanais	6 €	10 €
Carte 1 <sup>ère</sup> fois	0 €	

	<b>Tarif A</b>	<b>Tarif B</b>
Tarif pour les bénéficiaires d'une carte	9 €	15 €
Plein tarif	18 €	26 €
Habitants SER	13 €	19 €
Tarif réduit	16 €	22 €
Sans emploi, groupe, étudiant, - 16 ans	9 €	15 €
Assis-debout	11 €	16 €
Tarif solidaire	5 €	8 €

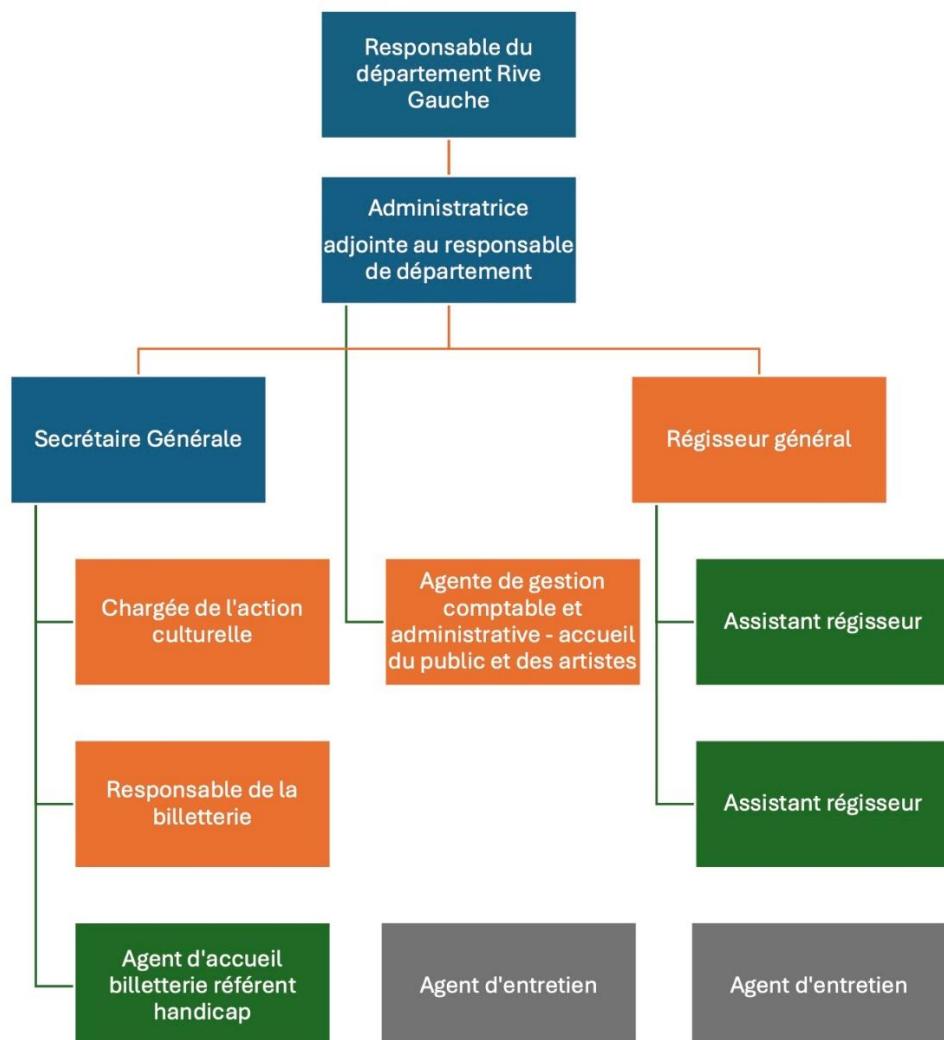
<b>Tarifs hors carte</b>	
Spectacles hors abonnement	20 à 30 €
Tarifs spectacles familles	5 à 10 €
Tarifs ateliers « A vous de danser »	12 €
Tarifs scolaires (en journée)	3 à 4 €
Tarifs scolaires (en soirée)	9 à 15 €

## Une équipe, un lieu, des moyens

Un projet ne se défend pas seul. Le Rive Gauche est un théâtre municipal doté de son budget propre et d'une équipe de professionnels aguerris.

**// UNE EQUIPE PROFESSIONNELLE** compétente, très impliquée et autonome fait vivre le Rive Gauche avec passion depuis de nombreuses années. Elle porte un réel intérêt aux artistes et aux habitants du territoire. Elle est actuellement constituée de 10 personnes à laquelle s'ajoute 2 agents d'entretiens de la ville et, régulièrement des techniciens et régisseurs intermittents, des ouvreurs vacataires et des postes de sécurité par le biais d'une prestation de service. L'équipe est majoritairement féminine et plus de 2/3 des postes de cadres (cat A et cat B) sont occupés par des femmes.

Les services municipaux de la ville participent aussi de façon ponctuelle à la vie du Rive Gauche (direction générale, services techniques, services financiers et ressources humaines...).



<b>Poste</b>	<b>Catégorie</b>	<b>H/F</b>
<b>Directeur / programmateur</b>	<b>Catégorie A</b>	<b>H</b>
<b>Directrice adjointe / administratrice</b>	<b>Catégorie A</b>	<b>F</b>
<b>Secrétaire générale</b>	<b>Catégorie A</b>	<b>F</b>
<b>Agente de gestion comptable et accueil artistes</b>	<b>Catégorie B</b>	<b>F</b>
<b>Chargée de l'action culturelle</b>	<b>Catégorie B</b>	<b>F</b>
<b>Régisseur général</b>	<b>Catégorie B</b>	<b>H</b>
<b>Responsable de la billetterie</b>	<b>Catégorie B</b>	<b>F</b>
<b>Assistant régisseur</b>	<b>Catégorie C</b>	<b>H</b>
<b>Assistant régisseur</b>	<b>Catégorie C</b>	<b>H</b>
<b>Agent d'accueil</b>	<b>Catégorie C</b>	<b>H</b>
<b>Agent d'entretien (Département propriété des locaux)</b>	<b>Catégorie C</b>	<b>F</b>
<b>Agent d'entretien (Département propriété des locaux)</b>	<b>Catégorie C</b>	<b>F</b>

Cette équipe, qui vit pleinement le projet du théâtre, doit rester une force de proposition qui participe aux discussions relatives à la prise de décision et à la vie du lieu.

Au regard de l'implication importante de l'équipe et du besoin de créativité dans le secteur culturel, notre fonctionnement s'appuiera sur un principe de délégation. En entreprise, on parlerait certainement de management participatif, voire délégatif. Ce principe de délégation qui repose sur l'autonomie et la responsabilisation de l'équipe implique des modalités de fonctionnement basées sur la transparence, la confiance, la solidarité et la concertation. Il est donc nécessaire de créer les conditions d'échanges d'informations et de prises de décisions en fixant, autour des objectifs du projet, un cadre dans lequel chacun est autonome. Ce cadre est différent suivant le projet mené, son implication pour l'équipement et l'expérience et la compétence de chacun. Des réunions d'équipe hebdomadaires permettront de faire le point sur les projets en cours, sur l'organisation générale du Rive Gauche et d'échanger sur les perspectives à imaginer.

Si la responsabilité de la programmation revient à la direction du lieu, l'idée qu'elle soit partagée et concertée, comme c'est le cas aujourd'hui, est intéressante. Les échanges avec Marie-Line Portelli sur la musique et avec Camille Gorde pour les spectacles dédiés au jeune public seront pérennisés en leur donnant les moyens d'effectuer les repérages nécessaires et d'affiner leur sélection au regard du projet et de la cohérence d'une saison.

**// LES LIENS AVEC L'EQUIPE MUNICIPALE** sont une composante importante pour fixer un cap. Le projet artistique et social du Rive Gauche s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la ville. Au-delà des comités de suivi et des temps formels d'évaluation du projet, il sera important d'échanger régulièrement avec les élus, en particulier avec l'adjoint à la culture (actuellement avec le Maire qui a pris la délégation culture). Il importe aussi d'entretenir des relations régulières avec les partenaires publics du théâtre. Au-delà du cadre d'une convention, échanger fréquemment avec les interlocuteurs de la Ville, du Département, de la Région et de la DRAC est indispensable à la promotion d'une politique culturelle concertée. Ainsi, en abordant ensemble les questions de la pertinence des projets à développer, d'actions à valoriser, de compagnies ou d'artistes à accompagner, les relations entre Collectivités et État avec l'équipement culturel subventionné dépassent le simple rapport financier pour favoriser une action de terrain plus pertinente et plus efficace.

**// UN LIEU EMBLEMATIQUE** comme le Rive Gauche est un atout considérable pour y développer un projet culturel et artistique ambitieux. Le plateau technique et ses équipements lui permettent une grande polyvalence et il faudra évidemment être attentif, pour en préserver la qualité, à pérenniser une politique d'investissement afin de s'adapter aux évolutions techniques, technologiques et environnementales.

L'équipement a aujourd'hui un peu plus de trente ans et des besoins de rénovation se font sentir. Au-delà du changement ou de la réfection des fauteuils et d'un réaménagement des espaces, la question de la performance énergétique du bâtiment est centrale. En ce sens une étude a été réalisée en 2023. Elle prévoit des travaux importants à engager afin de répondre à des objectifs d'économie d'énergie du décret tertiaire.

## Objectif de gain de la Consommation énergie finale (CEF)

Niveau actuel	Niv 1 – Gain de 40 %	Niv 2 – Gain de 50 %	Niv 3 – Gain de 60 %
KWhef / an 333 502	KWhef / an 200 101	KWhef / an 166 751	KWhef / an 133 401

Afin d'atteindre ces objectifs plusieurs phases de travaux sont envisagées :

### Phase 1

- Réfection des toitures terrasses
- Reprise de la CTA (ventilation et traitement de l'air)
- Aménagement intérieur de la salle de spectacle

### Phase 2

- Isolation des murs par l'intérieur
- Changement des menuiseries
- Création de faux plafonds et remplacement des bacs aciers
- Modification des espaces intérieurs

### Phase 3 (phase optionnelle qui vient diminuer le gain énergétique)

- Création d'une extension (studio danse)

### Phase 4

- Isolation des murs par l'extérieur de la salle de spectacle

L'ensemble de ces travaux permettrait un gain de 60 % de la CEF. Pour le moment, il n'y a pas de calendrier fixé, mais une prochaine étape de réflexion devrait avoir lieu fin 2024 pour établir les priorités.

Actuellement, le calendrier des travaux n'est pas fixé et les deux premières phases sont considérées comme prioritaires. Évidemment, ces travaux auront une incidence sur le fonctionnement et le projet du Rive Gauche puisqu'il faudrait envisager 2 périodes de 6 mois de fermeture de l'équipement : périodes à prévoir, dans la mesure du possible, sur les mois où l'activité du Rive Gauche est la plus faible.

En sus de ces travaux structurels, le Rive Gauche poursuit sa transition vers un parc de projecteurs à LED. Un investissement d'environ 75 000 € est envisagé pour les 3 ans à venir (projecteurs et jeu d'orgue adapté) ; investissement qui fera l'objet d'une demande d'aide auprès de la Région Normandie.

Période	Matériel	Montant
2025	Projecteurs à LED	15 000 €
2025	Jeu d'orgue	30 000 €
2026	Projecteurs à LED	15 000 €
2027	Projecteurs à LED	15 000 €

Un lieu de spectacle est un lieu d'échanges et de rencontres. Dans bien des théâtres, malheureusement, la fin d'un spectacle sonne souvent la fin de la soirée. Pourtant, la richesse des discussions et des débats qui suivent une représentation autour d'un verre, parfois avec les artistes, fait partie intégrante de l'intérêt du spectacle vivant. Il est indispensable de favoriser et développer ces moments qui existent déjà au Rive Gauche. Nous engagerons une réflexion sur l'aménagement des 2 niveaux du hall et de la salle d'exposition dans l'optique d'installer un espace de convivialité dédié, permettant aussi quelques formes artistiques légères.

Enfin, le Rive Gauche dispose aussi d'un appartement de 115 m<sup>2</sup> d'une capacité de 12 personnes. Il est constitué de 5 chambres, 2 salles de bains, d'un salon, d'une salle à manger et d'une cuisine. Il permet d'accueillir les équipes artistiques en résidence ou en tournée en renforçant la convivialité et en réduisant fortement l'impact financier lié à l'accueil.

**// UN BUDGET** et une projection pluriannuelle permettent au Rive Gauche de mettre en œuvre son projet artistique et culturel.

Depuis quelques années l'augmentation des coûts de fonctionnement des équipements culturels vient impacter, de plus en plus fortement, le budget artistique qui reste la seule variable d'ajustement face aux frais fixes des structures. On notera en particulier :

- L'augmentation des coûts de l'énergie
- L'augmentation des frais d'hébergement
- L'augmentation mécanique des salaires des personnels permanents (GVT)
- De manière générale le coût de l'inflation de ces dernières années

Par ailleurs, s'ajoute à cela, l'augmentation, elle aussi importante, des coûts de transports des artistes, des décors et des cessions. A subvention constante, un équipement culturel est de fait amené à réduire son activité artistique d'une façon ou d'une autre. Ce qui aura, de plus, pour effet de diminuer ses recettes propres.

Les perspectives budgétaires du projet initial s'appuyaient sur un maintien du niveau actuel d'activité auquel s'ajoutait la mise en place du festival chorégraphique. Nous avions donc fait le choix, à l'endroit de l'écriture du projet artistique et culturel, de nous baser sur des apports supplémentaires de produits par le biais des leviers suivants :

- Agir sur la participation des partenaires institutionnels par le biais d'une augmentation des subventions de fonctionnement proportionnelle à l'engagement de chacun, en prenant en compte le complément de 50 000 € déjà accordé par la ville en 2023 et aujourd'hui pérennisé. Ce complément représente une augmentation de 7,44 % de la subvention de fonctionnement de la ville ; nous proposons un rattrapage progressif des autres partenaires sur 3 ans, de 2026 à 2028 sur les subventions de fonctionnement. Par ailleurs, nous envisageons de solliciter davantage la DRAC sur le dispositif « fonds festival » à partir de 2026 et la Région Normandie dans le cadre des appels à projets liés au millénaire des Normands en 2027.
- Intégrer de nouveaux partenaires, et notamment la métropole de Rouen pour le projet de festival.
- Envisager une augmentation des recettes de billetterie
- Diversifier les recettes propres du Rive Gauche par le biais de la location de l'équipement et le mécénat.
- Développer les co-accueils et partenariats avec les équipements voisins.

Ayant entendu qu'une augmentation de la subvention de fonctionnement des partenaires n'était pas envisageable, nous avons revu le budget qui prévoit aujourd'hui une baisse du budget artistique afin de compenser l'augmentation mécanique des dépenses de fonctionnement.

**ANNEXE II –**  
**MODALITÉS DE L’ÉVALUATION ET INDICATEURS**

**Conditions de l'évaluation :**

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 7 des présentes est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

Au moins six mois avant le terme de la convention, l'auto-évaluation produite par le directeur est communiquée aux partenaires signataires de la convention, accompagnée du bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif communiqué par le bénéficiaire comme prévu par l'article 10 des présentes qui fait la synthèse des comptes rendus annuels susmentionnés.

**Indicateurs quantitatifs**

Dans les bilans annuels comme dans l'évaluation finale, ces indicateurs auront vocation à être accompagnés d'éléments de contexte et documentés par des éléments cartographiques.

**Pour les SCIN « art et création Danse »**

OBJECTIFS	INDICATEURS ASSOCIES A L'OBJECTIF	Moyenne 3 der- nières années	Prévision- nel 2026	Prévision- nel 2027	Prévision- nel 2028	Prévision- nel 2029
Proposer une programmation témoignant de l'actualité de la création, en particulier des nouvelles écritures notamment dans le champ esthétique retenu pour l'appellation	Nombre total de spectacles	43	42	41	40	39
	Dont danse	18	17	15	14	14
	Dont créations artistes associés co-produits ou en résidence	5	4	4	4	4
	Dont provenant de compagnies régionales	10	6	5	4	4
	Nombre total de représentations	72	66	64	63	62
	Dont danse	32	34	32	30	30
	Dont créations artistes associés co-produits ou en résidence	9	6	6	5	5
	Dont séances scolaires	28	30	30	30	30
Apporter un soutien au travail de création des artistes, notamment les équipes professionnelles du territoire d'implantation de la structure, et à la diffusion de leurs œuvres	Budget global coproduction	23000	20000	20000	20000	20000
	Dont numéraire	23000	20000	20000	20000	20000
	Dont artistes de la région	10667	5000	5000	5000	5000
	Dont artistes associés	10000	10000	15000	15000	15000
	Nombre de coproductions	5	4	3	3	3
	Dont artistes de la région	2	1	1	1	1
	Dont artistes associés	2	2	2	2	2
	Budget des résidences	9500	10000	10000	10000	10000
	Nombre de semaines de résidences	8	10	9	8	8
	Dont artistes de la région	5	6	5	5	5

**- ANNEXE III -BUDGETS PREVISIONNELS 2026- 2027 – 2028 - 2029**

<b>CHARGES</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>P</b>
										<b>R</b>
<b>Achats</b>	<b>480 812 €</b>	<b>477 100 €</b>	<b>467 100 €</b>	<b>462 100 €</b>	<b>Droits d'entrées</b>	<b>188 000 €</b>	<b>190 000 €</b>	<b>190 000 €</b>	<b>205 000 €</b>	<b>R</b>
Contrats de cession	424 912 €	415 000 €	403 000 €	396 000 €						<b>E</b>
Alimentation	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	Billetterie	188 000 €	190 000 €	190 000 €	205 000 €	<b>S</b>
Fournitures petit équip.	3 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €						<b>E</b>
Eau et assainissement	2 600 €	2 600 €	2 600 €	2 600 €						<b>N</b>
Energie - Electricité	21 000 €	22 000 €	23 000 €	24 000 €						<b>T</b>
Fourniture chauffage	18 000 €	22 000 €	23 000 €	24 000 €						<b>T</b>
Autres fournitures	3 800 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €						<b>A</b>
<b>Services extérieurs</b>	<b>27 250 €</b>	<b>26 900 €</b>	<b>26 900 €</b>	<b>26 900 €</b>	<b>Sub d'exploitation</b>	<b>1 052 779 €</b>	<b>1 078 947 €</b>	<b>1 088 947 €</b>	<b>1 088 947 €</b>	<b>T</b>
Prestations de service	750 €	900 €	900 €	900 €	Ville S.E.R.	672 197 €	672 197 €	672 197 €	672 197 €	<b>T</b>
Location de matériel	15 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	Ville Dotation supp.	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	<b>O</b>
Entretien et réparation	7 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	DRAC fonctionnt	86 000 €	86 000 €	86 000 €	86 000 €	<b>N</b>
Maintenance	4 500 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	DRAC dotation supp.					<b>O</b>
<b>Achats services extérieurs</b>	<b>624 260 €</b>	<b>650 820 €</b>	<b>675 820 €</b>	<b>695 820 €</b>	<b>DRAC résidence</b>	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>C</b>
Reception	44 000 €	42 000 €	42 000 €	42 000 €	DRAC.A.C.	12 972 €	19 000 €	19 000 €	19 000 €	<b>O</b>
Communication	32 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	DRAC CTEJ	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	<b>M</b>
Personnel de gardiennage	11 000 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €	DRAC Fonds festival	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	<b>M</b>
Missions	8 000 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €	Educ. nat. CTEJ	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	<b>P</b>
Frais cartes bancaires	120 €	120 €	120 €	120 €						<b>T</b>
Annexe insertion	700 €	700 €	700 €	700 €						<b>A</b>
Frais de personnel	525 000 €	550 000 €	575 000 €	595 000 €	Région Normandie	125 000 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €	<b>L</b>
collations SNSP/Cchainon	3 440 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	Région dotation supp.					<b>A</b>
<b>Impôts et taxes</b>	<b>2 420 €</b>	<b>2 500 €</b>	<b>2 550 €</b>	<b>2 550 €</b>	<b>Région festival</b>	<b>5 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>B</b>
Autres impôts, taxes...	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €						<b>L</b>
AFDAS	1 420 €	1 500 €	1 550 €	1 550 €	Départ. S-Maritime	42 750 €	42 750 €	42 750 €	42 750 €	<b>E</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>82 937 €</b>	<b>86 369 €</b>	<b>88 369 €</b>	<b>86 369 €</b>	<b>Départ. Festival</b>	<b>2 500 €</b>	<b>2 500 €</b>	<b>2 500 €</b>	<b>2 500 €</b>	<b>E</b>
Rémunérat° intermittent	36 500 €	38 000 €	38 000 €	38 000 €	Métropole	5 000 €	10 000 €	20 000 €	20 000 €	<b>E</b>
URSSAF	25 302 €	26 342 €	26 342 €	26 342 €						<b>E</b>
CMB	170 €	200 €	200 €	200 €	Autres attribut°, subv	22 360 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	
Congés spectacles	8 417 €	8 763 €	8 763 €	8 763 €						
caisse de retraite	6 023 €	6 270 €	6 270 €	6 270 €						
Assedic	6 526 €	6 794 €	6 794 €	6 794 €						
<b>Autres charges gestion</b>	<b>34 250 €</b>	<b>34 258 €</b>	<b>34 208 €</b>	<b>34 208 €</b>	<b>Produits except.</b>	<b>40 037 €</b>	<b>39 000 €</b>	<b>39 000 €</b>	<b>39 000 €</b>	<b>R</b>
SACD, SACEM	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	Location salle	26 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	<b>E</b>
Droits inform (Rodrigue)	3 750 €	3 750 €	3 750 €	3 750 €						
Divers	500 €	508 €	458 €	453 €	Mécénat	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	<b>E</b>
<b>Dotat° aux amortissements</b>	<b>28 887 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>QP investissement</b>	<b>4 037 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>E</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 280 816 €</b>	<b>1 307 947 €</b>	<b>1 317 947 €</b>	<b>1 332 947 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 280 816 €</b>	<b>1 307 947 €</b>	<b>1 317 947 €</b>	<b>1 332 947 €</b>	

CHARGES		2026	2027	2028	2029	PRODUITS		2026	2027	2028	2029	P
<b>Budget artistique</b>	<b>6 043 449,00 €</b>	<b>596 869,00 €</b>	<b>584 869,00 €</b>	<b>577 769,00 €</b>	<b>Budget artistique</b>	<b>6 043 449,00 €</b>	<b>596 869,00 €</b>	<b>584 869,00 €</b>	<b>577 769,00 €</b>	<b>R</b>	<b>R</b>	
Contrats de cession	334 912,00 €	335 000,00 €	323 000,00 €	315 900,00 €	Billetterie	188 000,00 €	190 000,00 €	190 000,00 €	190 000,00 €	E	E	
coproductions	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	DRAAC Fonctionnement	86 000,00 €	86 000,00 €	86 000,00 €	86 000,00 €	S	S	
Résidences	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	DRAAC Résidence	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	E	E	
Actions culturelles	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	DRAC Festival	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	N	N	
Droits d'auteurs	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	DRAC AC	27 972,00 €	34 000,00 €	34 000,00 €	34 000,00 €	T	T	
Hébergements	44 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	Région Normandie	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	A	A	
Alimentation	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	Département SM	35 750,00 €	35 750,00 €	35 750,00 €	35 750,00 €	T	T	
Rému <sup>o</sup> intermittents chargées	82 937,00 €	86 369,00 €	86 369,00 €	88 369,00 €	Autres (ODIA, ONDA)	22 360,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	T	T	
Location de matériel	15 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	Education nat.	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	O	O	
					Ville SER	117 767,00 €	82 119,00 €	60 119,00 €	38 019,00 €			
					Métropole	5 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €			
					Région / festival	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €			
					Département / festival	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €			
<b>Fonctionnement général</b>	<b>639 517,00 €</b>	<b>671 120,00 €</b>	<b>693 170,00 €</b>	<b>715 170,00 €</b>	<b>Fonctionne. général</b>	<b>639 517,00 €</b>	<b>671 120,00 €</b>	<b>693 170,00 €</b>	<b>715 170,00 €</b>	<b>A</b>	<b>A</b>	
Charges personnel permanent	525 000,00 €	550 000,00 €	575 000,00 €	595 000,00 €	Ville S.E.R.	547 480,00 €	579 120,00 €	601 170,00 €	623 170,00 €	N	N	
Fluides	41 600,00 €	46 600,00 €	48 600,00 €	50 600,00 €	Ville Dotation supp.	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	A	A	
Maintenance	4 500,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €						L	L	
Personnel de gardiennage	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	Région Normandie	21 000,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €	Y	Y	
Missions	8 000,00 €	8 500,00 €	8 500,00 €	8 500,00 €	Département	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	T	T	
Fournitures	6 800,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	Entretien réparation	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	Q	Q	
Prestations de service	7 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	900,00 €	Mécénat	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	U	U	
cotisa <sup>t</sup> SNSP/Chamom/LOOP	3 440,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	Frais cartes bancaires	120,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €	E	E	
Dotation aux amortissements	28 887,00 €	30 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	Communication	32 700,00 €	35 700,00 €	35 700,00 €	35 800,00 €			
Impôts et taxes	2 420,00 €	2 500,00 €	2 550,00 €	2 550,00 €	Communication	32 700,00 €	35 700,00 €	35 700,00 €	35 800,00 €			
Autres charges gestion	4 250,00 €	4 258,00 €	4 208,00 €	4 208,00 €	Autres charges gestio	4 250,00 €	4 258,00 €	4 208,00 €	4 208,00 €			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 280 816,00 €</b>	<b>1 307 947,00 €</b>	<b>1 317 947,00 €</b>	<b>1 332 947,00 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 280 816,00 €</b>	<b>1 307 947,00 €</b>	<b>1 317 947,00 €</b>	<b>1 332 947,00 €</b>			

## – ANEXE IV – DROITS CULTURELS

En adhérant à cette démarche, le Rive Gauche s'engage à poursuivre la mise en œuvre des droits culturels tant au sein de sa structure que dans la mise en œuvre de son projet artistique et culturel.

Une démarche de construction avec la Région doit respecter les étapes suivantes

- Etablissement d'un état des lieux des pratiques et actions déjà menées par la structure ou en développement
- Identification des actions prioritaires visées par la structure, en adéquation avec les objectifs fixés par la Région
- Rédaction des objectifs opérationnels et des principales actions à développer pour les atteindre,
- Définition des indicateurs et des modalités d'évaluation.

### ▪ **Axes prioritaires**

La Région et le Rive Gauche rappellent les 10 engagements de la déclaration-charte des actrices et acteurs culturels de Normandie (annexée à la présente convention) qu'elles ont signée et dont les objectifs sont : « Agir en faveur de l'accessibilité, de la diversité et de la parité c'est permettre à toutes et à tous – sans aucune distinction de sexe, d'origine géographique, socio-culturelle, ethnique ou religieuse, d'âge, d'orientation sexuelle, de genre, de handicap, de langue etc. – d'accéder à l'offre et à la pratique culturelle dans une juste et nécessaire égalité. »

La Région et le Rive Gauche conviennent des axes prioritaires, mais non exclusifs, de leurs engagements en faveur des droits culturels:

- l'égalité femme-homme
- l'accès aux œuvres et à la pratique artistique et culturelle
- l'équité territoriale
- la diversité culturelle

Le Rive Gauche se positionne sur l'ensemble de ces objectifs tout en identifiant ses objectifs opérationnels propres dans la cadre de son projet artistique et culturel et de son implantation territoriale.

### ▪ **Engagements en faveur des droits culturels**

Les axes forts de l'engagement du Rive Gauche en direction des droits culturels et des territoires sont les suivants :

- Aller à la rencontre de tous les publics du territoire éloignés géographiquement (notamment ceux connaissant des difficultés d'accès aux transports en commun, y compris entre les quartiers) et/ou socialement isolés.
- Renforcer le maillage territorial en poursuivant l"élargissement des publics dans l'optique de créer du lien social et des rencontres. (Actions culturelles, programmation hors les murs...).
- Favoriser la diversité des publics afin de toucher l'ensemble des classes d'âges et catégories sociales en s'appuyant notamment sur des partenariats avec les acteurs du territoire : Éducation Nationale, centres socioculturels, associations, services sociaux, maisons de retraite, établissements culturels.
- Favoriser l'accessibilité au spectacle vivant pour le plus grand nombre par une politique tarifaire basse et par des actions de médiation, des rencontres entre les artistes et les habitants et l'implication des relais locaux.
- Soutenir la création par l'accompagnement des artistes avec un regard spécifique sur les femmes chorégraphes et les artistes émergents tout en promouvant la diversité artistique et culturelle.

## 1. Egalité Femme-Homme

### 1. *Objectif opérationnel N°1 : assurer la parité femme-homme au sein de la structure*

Le Rive Gauche s'engage à tendre à la parité femme-homme au sein de son personnel, de la direction, des instances de gouvernance, des comités de programmation et de sélection.

Le Rive Gauche s'engage dans ses processus de recrutement au respect de la mixité et à l'égal accès aux femmes et aux hommes à la fois aux postes proposés et aux différents niveaux de responsabilité.

Cette volonté d'équité se traduit, en particulier, par une communication non stéréotypée des offres d'emplois et par une attention très particulière à respecter cette neutralité dans les entretiens d'embauche.

#### *Situation et objectifs de la structure :*

Au sein de la structure, la composition de l'équipe en 2025 compte 6 femmes et 4 hommes auxquels s'ajoutent 2 femmes – agentes d'entretien, des régisseurs, techniciens intermittents, des ouvriers vacataires.

L'équipe permanente est majoritairement féminine : les postes de catégorie B sont occupés à 3/4 par des femmes et les postes de catégories A à 2/3 par des femmes.

En revanche, les heures de travail des femmes intermittentes représentent seulement 13 % du volume total des heures. Le Rive Gauche va porter une attention particulière au recrutement des femmes sur des postes techniques afin de réduire cet écart et d'améliorer la mixité sur ces fonctions.

Parité Femme-Homme au sein de la structure	2026 F / H		2027 F / H		2028 F / H		2029 F / H	
Effectif total	6	4	6	4	6	4	6	4
Direction (cadre – catégorie A)	2	1	2	1	2	1	2	1

### 2. *Objectif opérationnel N°2 : assurer la parité femme-homme au sein du projet artistique et culturel, avec un juste partage des moyens de production*

La structure est soucieuse d'assurer une visibilité importante aux femmes dans sa programmation : au sein de l'équipe artistique : auteures, compositrices, metteuses en scène, chorégraphes, cheffes d'orchestres, solistes, musiciennes, comédiennes, danseuses etc....

Le Rive Gauche soutient majoritairement des projets chorégraphiques portés par des femmes en phase de création : co-production, résidence, artistes associées et pré-achat. En diffusion, nous nous attacherons à tendre vers une parité.

Sur l'année 2025, les apports en coproductions et les accueils en résidence ont été confiés en majorité à des directions artistiques féminines danse. (7 compagnies sur 9). Quant à la programmation, 46 % des spectacles ont été portés par une direction artistique féminine dont 11 % par une direction mixte.

Répartition Femme / Homme au sein de la programmation artistique	2026 F / H		2027 F / H		2028 F / H		2029 F / H	
Direction artistique en programmation	17	25	18	24	19	22	20	20
Direction artistique : mise en scène, direction musicale, scénographie, chorégraphie - en production / Moyens de productions- soutien à la création	7	2	7	2	7	2	7	2
	23 500	6 500	23 500	6 500	23 500	6 500	23 500	6 500

### 3. *Objectif opérationnel N°3 : assurer la représentation, la visibilité des femmes et la valorisation du patrimoine*

Le Rive Gauche reste vigilant pour agir sur les représentations collectives et porte une attention à l'égalité femmes-hommes dans tous les supports de communication, visuelle, événementielle...

*Description des actions menées et objectifs choisis par la structure :*

Le Rive Gauche accompagne des directions artistiques portées par des femmes chorégraphes dont les créations constituent de nouvelles écritures pour la danse.

Dans les supports de communication valorisant la visibilité des femmes et illustrant la diversité, le Rive Gauche va choisir des images et des photographies qui révèlent cette pluralité, par exemple à travers la représentation d'hommes en tutu, détournant ainsi les codes traditionnels du genre, ou encore par des affiches conçues pour dénoncer le harcèlement et questionner les représentations sociales.

Les spectacles programmés en milieu scolaire aborderont des thématiques autour de la place de la femme : les violences sexuelles et/ou psychologiques subies par les femmes, le harcèlement scolaire, l'intolérance à une opinion ou pensée différente....

Visibilité, représentativité des femmes	2026	2027- 2028-2029
Thématiques/contenu artistiques luttant contre les discriminations liées au sexe ou au genre	Harcèlement envers les femmes	Identité de genres non binaires / Violences faites aux femmes/ Relation hommes-femmes / Place des femmes dans la société
Nombre	1	1 par saison
Illustrations, photographies, iconographies sur support de communication	Le Rive Gauche s'efforce d'assurer la représentativité et la visibilité des femmes dans tous ses supports de communication	En cours

### 2. Accès à l'offre et à la pratique culturelle et artistique

Objectifs stratégiques :

*Accueillir tous les publics sans distinction, dans une volonté d'ouverture, de partage et de diversification en œuvrant à la réduction de ce qui peut constituer un empêchement à la pratique culturelle (physique, psychologique, géographique, social, culturel, linguistique...)*

**4. Objectif opérationnel N°4 : faciliter l'accès physique et cognitif des personnes en situation de handicap quelles que soient leurs capacités motrices, sensorielles, cognitives, intellectuelles ou psychiques**

*Actions et objectifs de la structure en direction des publics en situation de handicap :*

- Deux conventions de partenariat avec le Centre hospitalier du Rouvray à destination d'un groupe d'enfants accueillis en hôpital de jour et d'un groupe de patientes adultes ;
- Une ou deux actions par saison à destination d'un public en situation de handicap visuel et auditif ; - Equipements à disposition de façon permanente et régulièrement prêtés à d'autres structures culturelles de la Métropole.

Ces actions sont conditionnées à la programmation artistique et à la mobilisation et permanence des relais de terrain.

Nombre et nature des actions et équipements en direction des personnes en situation de handicap	2026	2027- 2028-2029
Travaux d'accessibilité et aménagement : nature, nombre, montant..	Aucun	Travaux de rénovation du Rive Gauche à partir de 2027 : mise en conformité de l'accès pour les personnes en situation de handicap : rampe en salle, nez de marche lumineux, toilettes adaptées pour les hommes et les femmes...
Nombre de places accessibles en fauteuil roulant	6	6
Nombre et type d'équipement pour malentendant (boucles à induction numérique, d'amplification...)	15 casques pour amplification	15 casques pour amplification
Nombre de représentations accessibles en audio description ou en LSF	1 audio-description	Une à deux audio-descriptions et une représentation en LSF, en fonction de la programmation et des lieux d'accueil pendant les travaux
Nombre de jours de formation du personnel pour l'accueil et la médiation	1 jour	2 jours
Référent handicap au sein de la structure	1 référent et certaines actions sont portées également par la chargée de médiation culturelle et la secrétaire générale	

<p>Site internet et/ou outil numérique adapté ou équipement en direction d'un public mal- et non-voyant (pour audio description, gilet vibrant, maquette tactile, supports en braille, signalétique...)</p>	<p>Site internet adapté (73 % des critères RGAA sont respectés. Le taux moyen de conformité du service en ligne s'élève à 95 %.)</p> <p>5 gilets vibrants</p> <p>15 casques audio</p> <p>Supports en braille, visite tactile du décor du spectacle audio-décrit en direct</p> <p>Mobilobus sur Saint-Étienne-du-Rouvray (Service séniors ville)</p> <p>Mise en place d'un transport gratuit par taxi pour les personnes en situation de handicap visuel ou auditif</p> <p>Pictogrammes dans programme de saison</p>	<p>Site internet adapté</p> <p>5 gilets vibrants</p> <p>15 casques audio</p> <p>Supports en braille, visites tactiles des décors des deux spectacles audio-décris en direct</p> <p>Signalétique</p> <p>Mobilobus</p> <p>Taxi</p> <p>Pictogrammes dans programme de saison</p>
<p>Nombre d'actions/jours en direction des publics en situation de handicap</p>	<p>3 actions</p>	<p>4 actions</p>
<p>Nombre de spectateurs en situation de handicap</p>	<p>Une vingtaine concernée par les 3 actions + spectateurs lambda en situation de handicap durant toute la saison</p>	<p>Une trentaine concernée par les 3 actions + spectateurs lambda en situation de handicap durant toute la saison</p>

## 5. *Objectif opérationnel N°5 : faciliter l'accès au public empêché pour des raisons culturelles, économiques et sociales*

### Action sur la tarification

#### *Actions et objectifs de la structure*

La politique tarifaire du Rive Gauche vise à lever les freins économiques et sociaux à la fréquentation du spectacle vivant. Des tarifs réduits sont proposés aux habitants de Saint-Étienne-du-Rouvray afin de favoriser l'accès des publics éloignés de la culture.

Les spectacles sont accessibles à l'unité et peuvent également faire l'objet de l'achat d'une carte Solo ou Duo donnant droit à des tarifs avantageux.

Par ailleurs, certains spectacles — notamment ceux programmés hors-les-murs (ouverture et fin de saison) — sont proposés gratuitement dans l'espace public à Saint-Étienne-du-Rouvray. Le Rive Gauche va ainsi à la rencontre de publics nouveaux, souvent familiaux, dans des contextes conviviaux. Tous les élèves d'élementaire voient gratuitement un spectacle de fêtes de fin d'année, soit environ 2 300 enfants.

Un tarif solidaire permet l'achat d'une place à 5 ou 8 €. Enfin, le tarif scolaire en journée (entre 3 et 4 €) constitue un levier pour la venue du jeune public, leur donnant l'opportunité de découvrir l'univers du spectacle vivant et de susciter la curiosité et initier une fréquentation en dehors du cadre scolaire.

Politique tarifaire	2026	2027-2028-2029
Nombre de niveaux tarifaires	7 tarifs A / 7 tarifs B/ 5 tarifs scolaires /2 tarifs famille / 3 tarifs spéciaux	Identique
Prix moyen	9.60 €	Evolution possible en 2029
Taux maximal de réduction	72 %	Identique
Nombre d'abonnements à tarif réduit	5 cartes d'abonnement	Identique
Premier prix et nombre de tickets disponibles	3 € scolaires 5 € tarif solidaire Pas de quota	Evolution possible en 2029

## 6. *Objectif opérationnel N°6 : développer des actions spécifiques et les partenariats avec les acteurs du champ social et éducatif*

### *Actions et objectifs de la structure :*

- Ville 100% EAC. 500 heures de rencontres, d'ateliers, de petites formes in situ, de stages menés par des artistes et techniciens via une vingtaine de dispositifs en collaboration avec : les départements municipaux d'accès aux droits et du développement social, séniors, jeunesse, médiathèque, conservatoire de danse et de musique, crèche, centres socioculturels, ludothèque, centre communal d'action sociale ; avec l'Association stéphanaise de prévention individuelle et collective, la Confédération syndicale des familles ; l'éducation nationale (Contrat culture territoire enfance et jeunesse ; Classes à horaires aménagés danse ; Parcours Regards ; CRED ; jumelages ; options danse ou théâtre de lycées ; écoles du spectateur et spectatrice ; formation d'enseignants), l'Université et l'Insa école d'ingénieurs, de Rouen (l'Insa et la faculté de sciences étant situés sur le campus du Madrillet à Saint-Étienne-du-Rouvray).
- Amener l'art au plus près de toutes les catégories de public, au Rive Gauche ou hors les murs,
- Favoriser la rencontre entre l'œuvre, les artistes et les publics, même les plus éloignés.
- Réduire la fracture culturelle et numérique.
- Faire que ces publics se sentent légitimes à fréquenter une salle de spectacles.
- Accompagnement social via le levier culturel et artistique.

Actions	En cours	Objectifs N+ 2
Type de communication spécifique (utilisation de nouveaux supports, de nouveaux visuels, ...)	Tracts – affiches – annonces Facebook – site internet – articles presse municipale et régionale, radio, télévision – webzine culturel Création de supports pédagogiques ( <i>Le livret du jeune spectateur + Mon année au Rive Gauche</i> ) Rédaction de supports présentant une sélection de spectacles destinés à des personnes allophones ou en situation d'illettrisme.	+ Newsletter ; Instagram

<b>Actions de médiation culturelles (type)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « Des clés pour une danse », conférences d'une heure proposées aux publics avant une sélection de spectacles de danse. La commande passée aux conférenciers étant de rendre leur présentation la plus accessible possible y compris pour des spectateurs non connaisseurs de danse contemporaine.</li> <li>- Présentation et sélection des spectacles aux associations</li> <li>- Visites du théâtre</li> <li>- <i>spectacles d'ouverture et de clôture de saison en cœur de quartier ?</i></li> <li>- Pratique artistique (ateliers et stages)</li> <li>- Rencontres avec les artistes à l'issue des spectacles (« bords plateau »)</li> <li>- Immersion durant toute la saison d'artistes dans les quartiers prioritaires via « la politique de la ville »</li> <li>- Soirée jeux sur la scène du Rive Gauche + venue aux spectacles des adhérents de la médiathèque</li> </ul> <p><b>Actions culturelles et dispositifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat culture, territoire, enfance, jeunesse (CTEJ)</li> <li>- Classes à horaires aménagés danse (CHAD) au collège Louise-Michel et à l'école élémentaire Joliot-Curie.</li> <li>- Stage de danse avec l'association ET HOP (étudiants en SUAP à l'université de Mont-Saint-Aignan)</li> <li>- Ecole du spectateur avec les 4 collèges stéphanais</li> <li>- Avec le conservatoire à rayonnement communal, les centres socioculturels et le département jeunesse</li> <li>- Actions culturelles dans le quartier dit « prioritaire » du Château Blanc à Saint-Etienne-du-Rouvray : Estime de soi/ Projet immersifs dans les QPV/ Théâtre pour tous/ Programmation d'un spectacle hors les murs</li> <li>- INSA : stage avec les étudiants</li> <li>- Partenariat CHR</li> <li>- Parcours Regard</li> <li>- Audiodescription</li> <li>- Ateliers et stages dans le cadre de l'option danse du lycée La Vallée-du-Caillly à Déville-lès-Rouen, dont le Rive Gauche est le référent culturel.</li> </ul>	<p>Réalisation des objectifs conditionnés à la durée des travaux de rénovation du Rive Gauche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un temps fort dédié à la jeunesse ?</li> <li>- + de spectacles in situ dans les établissements scolaires, médiathèque, centres socioculturels etc.</li> </ul>
Nombre d'actions	Plus d'une vingtaine d'actions représentant environ 500 heures d'intervention artistique	Approximativement identique
Actions permettant la rencontre entre amateurs et professionnels	Actions listées précédemment auxquelles s'ajoutent : Spectacle participatif Ateliers « A vous de danser » Stage ET HOP Stages « enseignants »	Approximativement identique
Nombre d'actions	Environ 25 actions	Approximativement identique
Nombre de participants	2200	Approximativement identique
dont scolaires et étudiants (jeunes)	1533	Approximativement identique

### 3. Équité territoriale

#### Objectifs stratégiques :

***Agir en direction des personnes éloignées de l'offre et de la pratique artistique et culturelle, œuvrer à la réduction de la fracture territoriale, assurer une égale présence culturelle et artistique dans une approche de proximité en prenant en considération les territoires éloignés.***

La structure souhaite proposer une offre artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire, renforcer les projets qui s'inscriront davantage dans une action territoriale de proximité en direction des habitants situés en zones rurales et/ou éloignés d'une offre culturelle, dans un souci d'équité territoriale.

*Actions mises en œuvre et objectifs de la structure :*

L'ancrage territorial du Rive Gauche est orienté principalement sur la commune de Saint-Etienne-Du-Rouvray avec une attention particulière pour les quatre quartiers prioritaires. Pour autant, le Rive Gauche développe des partenariats avec une structure en milieu rural : le Rebours dans le Pays de Bray.

**7. Objectif opérationnel N°7 : faciliter la circulation des artistes et des œuvres et la mobilité des publics**

*Actions mises en œuvre et objectifs de la structure :*

Le Rive Gauche s'engage à mettre en œuvre des actions concrètes visant à réduire l'empreinte environnementale des déplacements tout en garantissant l'accessibilité et la fluidité des circulations pour les artistes, les œuvres et les publics. Ces actions s'inscrivent dans la continuité des engagements thématiques « Mobilité durable des publics et des usagers » et « Circulation des professionnels et des œuvres » définis dans l'Annexe CACTÉ.

Types et nombre d'actions pour faciliter le transport sur les lieux de diffusions	2026	2027-2028-2029
Actions sur le coût du transport	Tournées mutualisées pour optimiser les transports des équipes artistiques (par le biais de réseaux)	Intégration de clauses mobilité durable dans les contrats/ réflexion sur la mise en place d'un tarif mobilité douce pour les spectateurs
Mesures facilitant la mobilité : transport public / privé	Communication sur les transports en commun et les possibilités de covoiturage	Consolidation des partenariats avec les associations vélo et plate-formes de covoiturage ; suivi des usages via billetterie ; ajustements avec la Métropole sur horaires et lignes
Horaires de programmation adaptés aux transports	Réflexion sur un ajustement ponctuel de certaines représentations	Programmation régulière de créneaux compatibles avec les transports en commun/ Ajustement selon le diagnostic de l'étude des mobilités des publics

**8. Objectif opérationnel N°8 : associer des nouveaux territoires prioritaires éloignés de l'offre et de la pratique artistique et culturelle**

*Actions et objectifs de la structure*

Depuis de nombreuses années, de concert avec les associations du territoire, les services de la ville, mais aussi avec les établissements scolaires, le centre culturel le Rive gauche de Saint-Etienne-du-Rouvray, scène d'intérêt national art et création pour la danse, mène des projets artistiques permettant l'accès à la culture des habitants stéphanais des quartiers les plus en difficulté et les plus éloignés de la culture.

La ville ne compte pas moins de quatre quartiers prioritaires : quartier Château Blanc, quartier Buisson-Galouen, quartier Hartman-La houssière, quartier Thorez-Grimau. Ces quartiers comptent un taux de pauvreté compris entre 45% et 56% (INSEE)

Chaque année, les projets proposent des stages, des ateliers de pratique artistique, des venues aux spectacles, des rencontres avec des artistes professionnels, toujours en lien avec la programmation du Rive gauche. Par ailleurs, Le Rive Gauche s'attèle à rapprocher le spectacle vivant des publics dont la mobilité est réduite et contrainte : ainsi les projets avec la toute petite enfance sont délocalisés pour l'accessibilité des petits de 6 mois à 2 ans, les représentations en collèges sont essentiels car la plupart des élèves n'ont pas la possibilité de venir au Rive Gauche voir des spectacles en soirée (trop éloignés de leur lieu d'habitation), les spectacles

proposés en ouverture de saison au Château Blanc et en clôture de saison sur le quartier Brassens permet à un public plus large et familial de participer au spectacle vivant et de faire connaître le théâtre de leur ville.

De façon générale, les actions développées ont une double dimension sociale et culturelle.

Ces projets visent à favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre, à revaloriser et dynamiser le cadre de vie, à créer du lien entre les différentes communautés et à favoriser l'accès aux biens et aux services culturels de la ville.

Plusieurs objectifs:

- Favoriser l'ouverture culturelle des habitants, et leur découverte du processus de création d'une œuvre, via une résidence immersive d'un chorégraphe dans la ville.
- Accompagner et encourager les habitants à la fréquentation d'un lieu de culture de proximité, à la découverte des artistes et des œuvres programmés, ainsi que des métiers du spectacle vivant, grâce notamment à la proposition d'un programme de spectacles de théâtre, danse, cirque, musique à découvrir au Rive Gauche, assortis d'ateliers de pratique artistique d'octobre à mai 2025.
- Contribuer à ce que les stéphanois, des quartiers prioritaires, se sentent légitimes à fréquenter le théâtre de leur ville, à les aider à sortir d'une certaine forme de repli sur soi; à vivre des expériences artistiques, émancipatrices, de façon collective et épanouissante ; à éveiller leur curiosité pour des pratiques culturelles et des formes artistiques qui ne leur sont pas familières.
- Inscrire les projets culturels en lien avec les projets sociaux des associations : intégration par l'apprentissage du français, travail sur la réinsertion professionnelle grâce à des exercices de confiance en soi (projet Estime de soi), favoriser l'émancipation de chacun par le décloisonnement des communautés.

Actions en direction des personnes éloignées géographiquement	2026	2027	2028-2029
Nombre de résidences et représentations hors les murs	<ul style="list-style-type: none"> <li>-2 représentations tout public en extérieur</li> <li>-4 représentations dans les centres socioculturels pour la petite enfance</li> <li>- 11 représentations en collèges</li> <li>- 2 résidences artistiques en collèges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-2 représentations tout public en extérieur</li> </ul>	Saison hors les murs
Types et Nombre de lieux de diffusion hors les murs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extérieur / quartier Brassens et quartier Château Blanc</li> <li>- Centres socioculturels</li> <li>- Médiathèque (CTEJ)</li> <li>- Collèges</li> <li>- Lycées</li> </ul>	Dans la même intention	Dans la même intention
Nombre de participants / public Hors les murs	1100 (direct et indirect)	Dans la même intention	Dans la même intention
Nombre d'actions Nombre de structures en territoire rural	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 action</li> <li>- sorties de résidences en territoire rural au Rebours dans le Pays-de-Bray</li> </ul>	Dans la même intention	Dans la même intention
Nombre d'actions Nombre de structures en quartier prioritaire de la ville	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Estime de soi : atelier écriture et danse/</li> <li>- Entre deux Rives/Association de prévention individuelle et collective + Confédération syndicale des familles</li> <li>- Projet immersifs d'artistes : ateliers danse/théâtre/musique sur toute la saison + restitution + venue aux spectacles</li> <li>- Théâtre pour tous : venue aux spectacles de la saison pour les associations de quartiers/ billetterie financée par la ville.</li> </ul>	Dans la même intention	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 7 représentations en collèges des quartiers prioritaires</li> <li>- 2 représentations pour la petite enfance à la médiathèque (pour les crèches du quartier château blanc/les familles/ les petites sections de maternelles)</li> <li>- 2 représentations hors les murs (quartier Château Blanc et quartier Brassens) en tout public.</li> </ul>		
Fréquentation de spectacles payants hors les murs	<p>Environ 120 enfants de 6 mois à 2 ans et environ 30 adultes accompagnants</p> <p>Spectacle à 3€/enfants. Gratuité accordée aux accompagnants.</p>	Dans la même intention	Dans la même intention
Fréquentation de spectacles gratuits hors les murs	<p>- environ 750 personnes sur les deux représentations.</p>	Dans la même intention	Dans la même intention

#### 4. Diversité culturelle

##### Objectifs stratégiques :

- Tout mettre en œuvre pour que la culture en Normandie soit un reflet plus juste de la composition ethnique et culturelle de sa population, historiquement et sociologiquement diversifiée
- Offrir aux publics des représentations valorisées et des modèles positifs de la diversité de la population française
- Offrir une meilleure visibilité de la multiformité des œuvres et des créateurs et créatrices d'origines diverses en célébrant leurs récits, leurs pratiques, leurs esthétiques

#### 9. ***Objectif opérationnel N°9 : favoriser la représentation et la participation des identités culturelles, sociales et minoritaires***

##### *Actions mises en œuvre et objectifs de la structure :*

Le Rive Gauche poursuivra la mise en lumière des compagnies internationales, favorisant la rencontre avec des artistes et des cultures diverses. A l'heure du repli sur soi et des communautarismes exacerbés, les propositions artistiques montreront la richesse de la diversité de penser, de vivre, de s'exprimer ... Il s'agit également de valoriser les identités diverses en France au travers de spectacles ou d'actions de médiation portés par des artistes de tous horizons.

Indicateurs associés à l'objectif	En cours	Objectif n+2
<i>Mise en place d'actions de formation pour sensibiliser l'équipe à cette thématique :</i>	Formation des salariés du théâtre par la Ville : lutte contre les discriminations (Pour rappel, le Rive Gauche est un théâtre municipal qui dépend en grande partie de la ville pour les formations)	Participation à des formations proposées par nos partenaires : ODIA, Scène Ensemble, Métropole...
Nombre de formations	1	1

Intitulés des formations	Formation à la prévention contre les discriminations et à la diversité	Formation à l'accueil des personnes en situation de handicap
<b>Représentation de la diversité dans vos différents supports de communication</b>	Dans la brochure de saison et site internet, photos des artistes, masculins et féminins, de spectateurs et spectatrices, de jeunes publics, d'ethnies diverses. Idem pour les photos des spectacles affichées dans le hall d'accueil du théâtre Portraits de personnes en situation de handicap et reportages sur les actions de médiations du Rive Gauche qui leur sont dédiées, sur la page FB du Rive Gauche, dans le magazine et le site internet de la Ville.	+ Instagram + Newsletter
<b>Propositions artistiques pouvant sensibiliser à la diversité culturelle ou valoriser les identités dans les contenus et les programmes</b>	Accueil régulier de compagnies internationales et ultramarines	Poursuivre dans cette dynamique
Nombre de propositions	12	De 8 à 10

#### ▪ **Modalités de suivi et d'évaluation**

La Région et le Rive Gauche appellent les étapes de co-construction mises en place dans le cadre de cette convention :

- Etablissement d'un état des lieux des pratiques et actions déjà menées par la structure ou en développement
- Identification des actions prioritaires visées par la structure, en adéquation avec les objectifs fixés par la Région,
- Rédaction des objectifs opérationnels et des principales actions à développer pour les atteindre,
- Définition des indicateurs et des modalités d'évaluation

Cette concertation et les différents échanges entre les parties permettent d'arrêter des objectifs opérationnels et actions concrètes sur un ou plusieurs objectifs stratégiques.

**Dans ce cadre, une évaluation quantitative et qualitative portant sur les objectifs et indicateurs arrêtés sera mise en place au terme de la convention** et un bilan sera dressé conjointement, afin de mesurer la marge de progrès réalisée par la structure sur chacun de ces objectifs.

A la fin du mandat de la direction, une évaluation sera réalisée concomitamment à l'auto-évaluation du programme artistique et culturel de la direction et à l'évaluation de la réalisation de la convention pluriannuelle d'objectifs.

Les résultats de cette évaluation seront pris en compte dans la conclusion éventuelle d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs.

– ANNEXE V –  
CACTE

## **1. ENGAGEMENT MÉTHODOLOGIQUE**

Le Rive Gauche, soucieux des enjeux sociaux et environnementaux, a intégré dans son projet artistique et culturel le volet de transition écologique depuis de nombreuses années. S'interrogeant sur ses pratiques dans ce domaine, étape par étape, une démarche a été amorcée au niveau de l'équipement, en lien avec la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray sur la maîtrise des fluides, à des fins écologiques et économiques.

D'autres actions se sont développées : réduction des impressions liées à la communication, tri sélectif, gobelets recyclables et recours en priorité à des prestataires locaux engagés dans une démarche environnementale (organisation des repas, impression, restauration...).

Enfin, l'équipe du Rive Gauche participe à des rencontres territoriales avec d'autres structures œuvrant dans le champ culturel, pour partager des expériences et échanger sur ces questions essentielles d'éco-responsabilité. La transition écologique ne peut se faire sans tenir compte de son environnement.

La transition écologique soulève des questions de fond : paradoxes et changement des comportements, déconstruction des habitudes, coopération territoriale, temps pour travailler en profondeur ces sujets. Il convient de rappeler que cette démarche s'inscrit dans un temps long : elle ne vise pas un objectif de résultat immédiat mais la mise en œuvre d'actions durables, en cohérence avec le positionnement global du Rive Gauche, au-delà du cadre de la CPO.

Le Rive Gauche s'engage, conformément au Cadre d'actions et de coopération pour la transformation écologique (CACTÉ), à réaliser l'engagement méthodologique au cours de la première année de la présente convention.

### **1.1 Présentation d'un plan d'actions pluriannuel prenant appui sur un diagnostic, une organisation interne et une méthodologie de suivi**

#### **Première phase : diagnostic sur les pratiques actuelles.**

Ce diagnostic couvrira plusieurs domaines afin de déterminer les engagements thématiques prioritaires.

A ce jour, les consommations énergétiques du bâtiment et la mobilité des publics, compte tenu de l'ancienneté du bâtiment et de la position géographique du Rive Gauche sont retenus. Le Rive Gauche priorisera pendant le temps de la CPO, au minimum un autre engagement thématique et intégrera au fur et à mesure les autres enjeux écologiques.

➤ Consommations énergétiques du bâtiment

Un diagnostic a été réalisé en 2023 pour l'amélioration des conditions d'accueil du bâtiment et la réhabilitation énergétique. Un programme technique et fonctionnel sera finalisé en 2026. Un inventaire des équipements scéniques et techniques a été effectué. Une transition vers des projecteurs à LED a été amorcée en 2025 avec l'acquisition d'un jeu d'orgue et de projecteurs. Une analyse des consommations d'eau sera réalisée afin de repérer les éventuelles fuites/gaspillages ou surconsommations et de déterminer les leviers de réduction.

➤ Mobilité des publics

**Covoiturage** : Suivi du nombre de spectateurs qui utilisent la plateforme de covoiturage du département de Seine-Maritime pour mesurer l'impact carbone des déplacements partagés et identifier le potentiel de réduction d'émissions grâce au covoiturage.

**Collecte de données via le logiciel de billetterie** : Étude de la faisabilité technique et financière d'une collecte d'informations sur le moyen de transport utilisé lors de l'achat des billets (bus, métro, vélo, voiture individuelle, covoiturage) pour évaluer l'empreinte carbone du public et identifier les modes de transport les plus utilisés.

**Mobilité douce** - Pistes cyclables et pratiques du vélo : Études/observations et tests des pistes cyclables aux abords du site Rive Gauche pour identifier les besoins en aménagement et les points de friction pour favoriser les déplacements à vélo.

**Partenariats** : identification des associations vélo pour des parcours à vélo lors des séances familiales (dimanche) sur le territoire de Saint Etienne du Rouvray.

**Transports en commun** : analyse des horaires et fréquentation des lignes bus/métro – rencontres avec la Métropole pour obtenir des statistiques et envisager la prolongation les soirs de spectacles les horaires de certains bus. Etude complémentaire sur les liaisons en transport en commun entre les différents quartiers de Saint Etienne du Rouvray et le Rive Gauche.

- Mobilité des œuvres et des équipes artistiques

**Transports des artistes** : suivi des modes de déplacement utilisés entre le lieu d'origine et le Théâtre Le Rive Gauche, ainsi que des transferts internes entre le théâtre et les hébergements.

**Programmation** : niveau d'intégration du paramètre carbone dans les choix de programmation. Identification des tournées mutualisées pour optimiser les transports des équipes artistiques (par le biais de réseaux type Chainon manquant, réseau Labaye, des plateformes ou d'échanges informels avec d'autres lieux de diffusion).

**Hébergements** : analyse de l'usage de l'appartement mis à disposition à proximité du théâtre, afin de limiter les trajets et les nuitées hôtelières.

**Présence sur le territoire des artistes** : regard sur l'articulation entre programmation, médiation et création, avec la mise en place de sorties de résidence regroupées sur une même période afin de mutualiser les déplacements des programmateurs.

**Déplacement des permanents pour la prospection de spectacles** : analyse des frais de missions (train, co-voiturage... )

- Gestion des déchets et des consommables

**Réemploi et recyclage des matériaux** : niveau d'utilisation de l'atelier de réparation du Rive Gauche.

**Tri et visibilité** : qualité du tri **sélectif, clair et visible** pour le public, les équipes internes et les artistes accueillis.

**Suivi des volumes** : **déchets générés** dont **gaspillage alimentaire**, papier (dématérialisation de certaines procédures)

**Achats responsables** : **recours à des produits éco-labellisés, de seconde main, mutualisation avec d'autres structures.**

**Politique zéro plastique à usage unique** : analyse de l'existant en vue d'un développement de ce volet (éco-cup, vaisselle non jetable, gourdes réutilisables pour les artistes...).

- Communication responsable

**Supports imprimés** : étude sur les impressions plaquettes, les retours courriers et le stock en fin de saison / suivi des impressions des billets.

**Choix des prestataires** : regard sur les prestataires engagés dans une démarche environnementale.

**Papier** : quantités consommées, recours à des papiers recyclés ou certifiés,

**Sensibilisation** : qualité de la communication sur des comportements responsables auprès des artistes et des publics.

**Communication numérique** : étude sur l'utilisation des formats numériques, du poids des visuels et des vidéos, et des hébergements.

Ces données serviront de référence pour le suivi de l'engagement méthodologique, et seront intégrées au plan d'actions et aux indicateurs de suivi présentés aux partenaires.

### **Deuxième phase : définition des axes stratégiques et élaboration d'un plan d'actions**

Sur la base des données issues du diagnostic préalable, le Rive Gauche définira une stratégie environnementale et élaborera un plan d'action pluriannuel.

Ce plan visera à assurer la cohérence entre les engagements thématiques retenus par la structure et les principaux impacts environnementaux identifiés, tout en tenant compte des priorités opérationnelles déjà amorcées (ex. : actions liées au bâtiment) et des domaines en cours de réflexion.

Les objectifs à court et long terme seront fixés en priorisant les actions selon leur faisabilité et leur impact.

Chaque action sera planifiée de manière détaillée, précisant :

- Les rôles et responsabilités internes,
- Les ressources nécessaires,
- Les partenaires impliqués,
- Les étapes et échéances de mise en œuvre en lien avec les thématiques choisies (adaptabilité du bâti, mobilités durables, etc.).

A noter que pour le bâtiment, les actions prévues devraient débuter en septembre 2027.

Un investissement d'environ 30 000 € destiné à l'acquisition de projecteurs à LED est envisagé en 2026 et 2027 pour compléter le parc de matériel (projecteurs).

### **Troisième phase : suivi et évaluation**

Le Rive Gauche définira des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, assurera un suivi régulier pour évaluer les avancées et procédera aux ajustements nécessaires. D'ores et déjà, des indicateurs ont été élaborés sur la base des éléments de situation diagnostiqués.

- Consommations énergétiques du bâtiment

Réduction de la Consommation d'Énergie Finale (CEF) envisagée conformément aux exigences du décret tertiaire, soit un passage de 333 502 kWhEF/an à 133 401 kWhEF/an, représentant un gain de 60 % sur la période 2027-2028.

- Mobilité des publics
- 

Répartition des **modes de transport utilisés** par le public (bus, métro, vélo, voiture individuelle, covoiturage) Estimation du taux de covoiturage par rapport au nombre total de spectateurs.

Nombre et état des pistes cyclables identifiées autour du site du Rive Gauche.

Besoins d'aménagement recensés / sensation de sécurité

Nombre d'actions ou partenariats mis en place avec des associations vélo locales.

Fréquentation estimée des transports en commun les soirs de spectacles.

Ajustements ou prolongations horaires obtenus auprès de la métropole.

### **1.2 Formation de l'équipe aux enjeux de la transformation écologique**

Première phase – sensibilisation et initiation (2026) : le Rive Gauche va repérer et sélectionner des formations adaptées aux spécificités du spectacle vivant (AFDAS, CNFPT, ODIA). L'objectif est de sensibiliser l'équipe aux principes et enjeux de la transformation écologique, d'initier des pratiques intégrant des actions concrètes et mesurables et d'identifier les leviers d'action. La première formation pourrait porter sur sensibilisation via des ateliers « fresque » thématiques de 3 heures et sera suivie à minima de 2 ou 3 jours de formation.

Les modules proposés permettront à l'équipe d'acquérir **connaissances et nouveaux savoir-faire** dans le domaine environnemental.

Deuxième phase – approfondissement et référent (2027/29) : Le ou la référent.e du Rive Gauche suivra une formation approfondie sur les outils et méthodologies nécessaires à la mise en place d'un plan d'actions et à son suivi dans une démarche d'amélioration continue.

Le choix du référent.e ne se substitue n aucun cas à un projet porté par l'équipe du Rive Gauche. Selon son domaine d'activité, un autre salarié permanent pourra être amené à suivre des formations complémentaires sur la période 2027/2029.

### **1.3 Définition d'une méthode de travail associant l'équipe à la démarche et désignation d'un référent**

La méthode de travail se base sur une collaboration, implication et engagement de l'équipe du Rive Gauche. Un planning de réunions sur l'éco-responsabilité de la structure sera défini en juillet 2026. Des rencontres seront programmées autour de six axes : interrogation des pratiques, définition d'objectifs communs mesurables, construction de la stratégie, élaboration du plan d'action, mise en œuvre collective et suivi/évaluation. Des réunions trimestrielles sont envisagées sur la première année.

Le ou la référent.e aura pour mission d'impulser ces temps de rencontre, de coordonner l'équipe dans une démarche collaborative et de rédiger un document qui sera transmis pour l'évaluation.

### **1.4 Présentation des actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation autour des actions engagées**

La sensibilisation du public s'appuiera sur une communication renforcée, valorisant les actions écoresponsables menées par le Rive Gauche. Une attention particulière sera portée à la lisibilité, l'accessibilité et la visibilité des informations pratiques tant sur le site internet que dans les espaces d'accueil (affichage dans le hall, supports numériques).

Dans le lien avec les équipes artistiques, l'article développement durable figurant dans les conventions de résidence sera approfondi et intégré aux contrats de cessions afin d'affirmer le positionnement écoresponsable du Rive Gauche.

Le Rive Gauche coopérera et mobilisera de nouveaux partenariats, notamment de proximité, en lien avec les enjeux portés par la Ville de Saint Etienne du Rouvray (labellisée Territoire engagé transition écologique climat-air-énergie par l'Agence nationale de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)).

En effet, la commune s'est engagée dans la COP Rouen 2030 et est signataire de l'accord de Rouen pour le climat # 2 visant notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la diminution des consommations d'énergie et des ressources.

## **2. ENGAGEMENT THEMATIQUES**

Engagement n°1 – Mobilité durable des publics et des usagers

Engagement n°2 – Circulation des professionnels et des œuvres

Engagement n°3 – Réduction des consommations de fluides

Engagement n°4 – Alimentation responsable

Engagement n°5 – Ecoconception des projets artistiques et d'enseignement artistique

Engagement n°6 – Numérique et équipements soutenables

Engagement n°7 – Communication responsable

Engagement n°8 – Réduction et gestions des déchets et des pollutions

Engagement n°9 – Adaptation et durabilité du bâti et des sites culturels et d'enseignement

Engagement n°10 – Respect et protection de la biodiversité

Le Rive Gauche choisit de s'engager dans 3 engagements thématiques dans le cadre de la CPO. Deux ont déjà été identifiés, le troisième résultera du diagnostic entre la communication responsable, la circulation des professionnels et des œuvres et la réduction des déchets et des pollutions.

➤ Mobilité durable des publics et des usagers

Réaliser une étude sur le déplacement des publics et la communiquer

Inciter à l'usage du vélo par une communication accrue à l'accueil du Rive Gauche : parcours, stationnement, signalétique des distances...

Assurer la continuité et la sécurité des aménagements cyclables et des traversées piétons à minima sur la commune

Organiser des sorties vélos-spectacles

Développer et structurer l'existant pour le covoiturage au sein du Rive Gauche

Faire connaître les dispositifs de mobilités douces en lien avec la métropole

Promouvoir les transports en commun en fournissant des informations précises sur les horaires et les itinéraires des transports en commun pour encourager leur utilisation

Adapter les horaires des soirées aux horaires des transports en commun

Proposer un tarif mobilité douce

➤ Réduction des consommations de fluides

Rénovation du bâtiment : Isolation des toitures et des murs, remplacement des menuiseries, installation d'un chauffage-pompe à chaleur et d'une ventilation – double centrale de traitement d'air.

Aménagement de récupérateurs d'eau de pluie pour le nettoyage des équipements et/ou WC

Mise en place d'un suivi régulier de l'ensemble des fluides (systèmes de mesure dans le cadre du décret BACS –) et d'une comptabilité des émissions de gaz à effet de serre

Equiper le Rive Gauche d'éclairages à basse consommation (salle de spectacle, bureaux, espaces pour les artistes et le public)

Acheter des énergies renouvelables dans le cadre d'un marché d'achat groupé avec la métropole

Mutualiser le parc son et lumière avec d'autres structures culturelles du territoire

D'autres pistes sont envisagées selon le troisième engagement thématique retenu :

Contractualiser une clause de mobilité durable dans les contrats avec les compagnies (usage limité de la voiture et justification de l'avion...)

Proposer un parc de vélos électriques aux équipes permanentes avec remisage à domicile

Privilégier des supports numériques à faible impact énergétique (photos, vidéos, etc.).

Réduire l'impression des plaquettes en l'adaptant aux besoins réels et à la visibilité requise

Réduction du nombre de billets imprimés (billets numériques avec codes QR )

Interroger nos prestataires sur leur engagement en matière d'éco-responsabilité dans leurs pratiques.

Mettre en place un système de récupération du papier et des supports signalétiques inutilisés